

La Vie Canadienne

QUEBEC
10 Février 1919

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II
No 3

RELIGION—POLITIQUE—SCIENCES—ARTS



L'HONORABLE H. MERCIER
Ministre de la colonisation

LA VIE CANADIENNE

LA VIE CANADIENNE est publiée à Québec et imprimée aux ateliers de la Cie de l'Événement,
30, rue de la Fabrique ; nom de l'éditeur : J.-E. Barnard.

SOMMAIRE

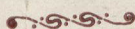
En passant.....	Divers	Faits de la quinzaine.....	Joinville
L'union des deux races.....	A.-B. Routhier	Quinzaine de guerre.....	A. Gobeil
L'Eglise a-t-elle perdu ou gagné.....	P. Ledroit	Les Sports des Rois.....	Jean-Ste-Foy
Problème à résoudre.....	J.-A. Lander	Echos et commentaires.....	Le Liseur
Lettre de France.....	E. Tavernier	Carnet de la langue française.....	J. N.
Quinzaine liturgique.....	l'abbé J.-A. D'Amours	Courrier bibliographique.....	J. A. L.
Le Canada au Congrès de la paix.....	J.-A. Lander	Tribune de nos lecteurs.....	
L'appel des berceaux.....	P. L'Ermite		

TÉLÉPHONES { LEVIS - - 48
QUÉBEC 6207

JOS. GOSSELIN LIMITÉE

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
— ET INGÉNIEURS —

Constructions d'Eglises, de Couvents, d'Edifices
de toutes sortes



SIEGE SOCIAL :
55, RUE ST-GEORGES,
LEVIS, P. Q.

SUCCURSALE:
85, RUE DALHOUSIE,
QUEBEC, P. Q.

La Vie Canadienne

REVUE BI-MENSUELLE

TOME II

QUEBEC, 10 FEVRIER 1919

No 3



EN PASSANT



Singulière rencontre

JESUS-CHRIST a dit un jour : "Qui n'est pas pour moi est contre moi." (Mathieu. XII v. 30. Luc. XI v. 23.)

Or, près d'un siècle auparavant Pompée, luttant contre César, avait exprimé la même idée dans les mêmes termes: "qui n'est pas pour moi est contre moi !"

Et, vers le même temps, César avait dit : "qui n'est pas contre moi est pour moi."

On a beaucoup loué cette formule de César, et critiqué celle de Pompée, qui est aussi celle de Jésus-Christ.

Au point de vue politique, et dans les circonstances où se trouvait César, sa formule était certainement habile. Il rentra à Rome pour renverser la république déjà chancelante. Il était bien armé, et pour réussir il ne demandait qu'une chose: c'est qu'on le laissât faire. Tous ceux qui ne le combattaient pas se montraient ainsi ses amis.

La situation de Pompée était tout autre. Il voulait sauver la république qui se soutenait à peine, et pour réussir, il lui fallait l'appui actif de tout le monde. Ceux qui ne se montraient pas énergiquement pour lui étaient contre lui.

Détruire est d'ailleurs plus facile que d'édifier ou de maintenir. Et les inactifs, les indifférents qui laissent l'ordre établi sans défense, font souvent autant de mal que les ennemis.

Pour Jésus-Christ, la parole de Pompée n'était pas une simple formule, mais un principe fondamental. Pour appartenir à son Eglise il faut croire tout ce qu'il a enseigné, il faut combattre à ses côtés, et lui sacrifier tout jusqu'à sa vie.

L'indifférence est un crime. L'inaction est une trahison. Le doute est un péché. Entre la foi et l'incrédulité par de millieu. Celui qui n'est pas pour Dieu est contre Dieu.

A. B. ROUTHIER.

Ils trompaient le Pape

RÉSUMANT un entretien du vaillant archevêque de Cambrai, Mgr Chollet, Franc écrit dans la Croix de Paris du 14 janvier:

"Parmi les détails navrants que le prélat a donnés au cours de ses causeries publiques, et en particulier pendant cet entretien privé, relevons spécialement ici l'affirmation catégorique et documentée que le gouvernement allemand trompait sciemment le Souverain Pontife.

"Mgr Chollet en a eu plusieurs fois la preuve évidente, notamment dans l'affaire des prisonniers travaillant sous le canon, contrairement aux règlements internationaux, et dans l'affaire des cloches.

"Pour amortir l'effet des protestations de l'archevêque, le gouvernement impérial affirma au Pape des faits nettement contraires à la vérité.

"Au reste, les ordres émanés du kaiser ont été plus d'une fois annulés par le grand quartier général allemand, sous prétexte qu'ils étaient contraires aux règlements militaires.

"L'archevêque était empêché de correspondre avec le Pape, et, dans deux circonstances, un aumônier militaire allemand et un doyen du diocèse ont été l'objet de sévères mesures de répression, et lui-même a subi une instruction pénible parce que, dans ces deux cas, l'autorité allemande soupçonnait qu'il avait communiqué avec le Chef de l'Eglise.

"Il ne pouvait du reste pas communiquer avec le clergé allemand lui-même. Cardinaux et évêques ont passé à Cambrai sans le voir, et il lui était interdit de causer avec les aumôniers militaires sans les exposer et s'exposer lui-même à des sanctions sévères.

"Conduite indigne, injuste, inadmissible, dont l'unique raison était que l'autorité prussienne redoutait que la vérité sur le droit, sur les véritables responsabilités de la guerre et sur l'exacte situation se fît jour dans les esprits."

Voilà ce que certains journaux ne signaleront pas, même dans notre province de langue française, mais ce qui est bon à savoir et à retenir.

S. D.

— — — — —
Nulle société n'est sauvée par des lois et des constitutions, mais par des larmes et des prières.

LACORDAIRE,

L'UNION DES DEUX RACES



A PRES la grande guerre qui vient de finir si glorieusement pour nous, il ne me semble pas possible que les deux races, française et anglaise, qui habitent le Canada, ne soient pas des amies à l'avenir.

Toutes les deux ont généreusement versé leur sang pour la même patrie, sur les mêmes champs de batailles. Toutes les deux ont épousé la même haine pour les mêmes ennemis.

Toutes deux ont partagé les mêmes souffrances, subi les mêmes cruautés et les mêmes blessures, remporté les mêmes victoires, pris part au même triomphe définitif et glorieux.

Tout leur coeur est rempli de la même admiration pour leurs alliés, et de la même horreur pour les Huns. Il n'y reste plus de place pour d'autres ennemis.

Français et Anglais du Canada; comme les Français et les Anglais d'Europe, sont dorénavant des frères. La même guerre les a faits membres de la même famille. Ils ont trouvé un nouveau sol natal, fondé un même foyer sur les mêmes champs de batailles, et leurs enfants dorment mêlés ensemble dans les mêmes cimetières. Que faut-il de plus pour engendrer la fraternité?

Ceux qui ne se sont pas couchés pour l'éternité dans les mêmes tombeaux, ont dormi pendant quatre années dans les mêmes lits de sang et de boue. Ils ont mangé à la même table le même pain de la misère trempé des mêmes larmes ensanglantées.

Comment après tout cela pourrait-il subsister dans leurs coeurs quelque sentiment d'inimitié? Non, cela n'est pas possible; et tout ce qu'il y a de capacité de haine dans le coeur humain, ils le garderont pour la race maudite qui rêve encore de les asservir plus tard.

Le sang de leurs veines, qu'ils ont versé pour le triomphe du Droit, de la Justice, de la Liberté et de la vraie civilisation est le ciment de liens éternels entre eux.

Jamais ils n'oublieront que sous leurs efforts réunis le Droit a vaincu la Force et vengé la Justice.

Chevaliers de la vraie civilisation, ils se sont mesurés avec les forbans de l'orgueilleuse Kultur allemande, et ils les ont terrassés avec l'ignoble civilisation dont ils voulaient établir le règne. Jamais ils n'oublieront les grands jours qu'ils ont vécus dans leur lutte corps à corps avec le peuple de fauves que la fameuse Kultur avait enfanté; et quand elle se vantera de sa progéniture, ils se souviendront d'avoir abattu son orgueil.

O fils d'Albion et descendants de la France, soyez fiers de la grande oeuvre que vous avez accomplie ensemble. Rendez-vous mutuellement justice, et vivez désormais unis dans le dévouement à la même patrie et dans les sentiments d'une vraie fraternité.

A. B. ROUTHIER.



L'Eglise a-t-elle perdu ou gagné



DE nombreux catholiques se sont souvent demandé, surtout depuis l'armistice du 11 novembre: l'Eglise a-t-elle gagné ou perdu par suite des grands événements de ces quatre dernières années?

Il faut bien convenir, tout d'abord, qu'il est encore trop tôt pour donner à cette très grave et très complexe question une réponse catégorique.

On peut, tout de même, essayer, dès aujourd'hui, de rassembler les éléments déjà existants de la réponse que pourront donner avec plus d'assurance, dans une trentaine d'années, les publicistes catholiques qui voudront bien s'occuper de cette intéressante question.

Pour parler, d'abord, des pertes que la guerre a causées à l'Eglise catholique, afin de pouvoir terminer cette revue par la considération plus consolante des gains que la guerre lui a occasionnés, il nous paraît juste de signaler, en premier lieu, la mort ou l'invalidation de nombreux prêtres, combattants ou aumôniers, que l'Eglise a eu à déplorer dans cette terrible guerre. Le chiffre de ces morts nous est inconnu, mais quand on songe que la France seule a mobilisé 20,000 prêtres, dont 5,000 combattants et 15,000 aumôniers et brancardiers, il ne semble pas exagéré de dire que nous avons à pleurer, aujourd'hui, par suite de la guerre, la mort ou l'invalidation de plusieurs centaines de prêtres.

Le départ pour l'armée, ou plutôt pour les armées alliées, de milliers de prêtres a fait un tort considérable au ministère paroissial, qu'il a désorganisé, et aux Missions, qu'il a notablement appauvries.

De plus, et ceci est plus grave, l'enrôlement des prêtres dans les rangs des combattants a constitué une violation scandaleuse de l'immunité ecclésiastique et un précédent dangereux pour la sauvegarde des droits de l'Eglise et de ses ministres.

Au point de vue religieux encore, le mélange des catholiques et des non catholiques aux armées, qui a eu d'autre part, d'excellents effets, n'a pas été sans créer, dans l'esprit de certains catholiques moins éclairés, une déplorable confusion et une espèce de libéralisme en matière de croyances qui sont loin d'être sans danger pour la pureté de la foi. Pour ces catholiques faibles de doctrine, en effet, les relations quotidiennes qu'ils ont dû avoir avec les protestants les ont amenés à croire, par abus de l'esprit d'entente et de conciliation, que celui qui n'est pas libéral en matière de dogmes doit être considéré comme "un sectaire."

Les haines nationales, poussées parfois jusqu'au paroxysme pendant la guerre, ont nui à la charité chrétienne, comme le Pape l'a souvent fait remarquer

dans des documents mémorables; et cela doit être inscrit aussi dans la colonne des pertes de l'Eglise. Heureusement, pour contrebalancer ce funeste effet de la guerre, nous avons, aujourd'hui, la conduite impeccable des chefs alliés qui ne cessent de donner à leurs soldats des conseils et des ordres d'une dignité parfaite. Et nous sommes fiers de dire que les soldats de l'Entente, fidèles à ces nobles prescriptions de leurs chefs, savent faire ce que les Allemands n'ont pas fait: ils respectent la vie, la propriété et le foyer des vaincus, ce qui est de nature à adoucir les haines et à favoriser la charité.

Un catholique doit aussi regretter la disparition du gouvernement catholique de l'Autriche, lequel, malgré bien des faiblesses et des fautes, reconnaissait encore au Saint-Siège le droit de représentation diplomatique dans le monde. Mais l'émeute qui l'a fait disparaître aurait pu se produire sans la guerre, et l'empire austro-hongrois portait dans son sein, depuis qu'il avait absorbé la Hongrie et les pays joug-slaves, des germes de divisions mortelles.

Mais le plus redoutable danger pour l'Eglise, en ce moment, nous paraît être l'extension considérable du socialisme, accentuée pendant la guerre, par une propagande effrénée de l'idée démocratique qui est à base d'égalité sociale et de souveraineté populaire. Où s'arrêtera cette vague révolutionnaire, qui menace, à cette heure, de tout submerger? C'est la question angoissante que se pose, aujourd'hui, tout catholique éclairé. On peut espérer, il nous semble, que les meurtres et les horribles dévastations des bolchévistes auront pour effet d'ouvrir les yeux à toutes les démocraties et à tous les démocrates, et de leur faire comprendre que le déchaînement des passions du peuple-roi, trop souvent vanté comme le maître souverain de la société par les hommes publics d'aujourd'hui, peut amener un bouleversement inouï, qui fera pâlir les horreurs mêmes de la guerre. Mais il est juste de reconnaître que, si la guerre a occasionné plusieurs de ces manifestations anarchiques, la cause en remonte beaucoup plus loin: elles sont la conséquence de toute l'œuvre de la Réforme, qui a fait de la raison individuelle le juge suprême de la foi, et de la Révolution, qui a fait de l'égalité le fondement de l'ordre social et politique.

Ce qui nous trouble et nous inquiète, en ce moment, c'est que les éléments de désordre s'imposent plus bruyamment à notre attention; et ce tapage effroyable nous distrait de la considération des gains réels que la guerre a apportés au catholicisme.

Nous avons commencé l'énumération des pertes catholiques dans la guerre en signalant la mort de

nombreux prêtres aux armées. Nous mettrons en première ligne des gains catholiques de la guerre, les nombreuses morts chrétiennes et éminemment édifiantes qui ont été un exemple et une consolation pour tous les cœurs catholiques, pendant ces terribles jours. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, il nous semble, que le nombre des soldats qui sont morts chrétiennement à la guerre, et qui, sans la guerre, seraient morts sans sacrements et peut-être même sans aucun sentiment de foi, est considérable. Et c'est ce qui nous console un peu de la mort de tant de prêtres qui ont offert leur vie pour la conversion de leurs frères égarés. On dit bien, sans doute, que le grand mouvement de ferveur qui s'est produit au commencement de la guerre s'est notablement ralenti, dans la suite. Mais il n'en reste pas moins que de nombreux égarés ont profité de ce premier mouvement pour mourir en chrétiens. De plus, s'il s'est ralenti, ce mouvement de ferveur, aux armées, et même aux foyers, ne s'est jamais complètement arrêté, comme en font foi de nombreuses lettres d'aumôniers, de curés et d'évêques. Il est hors de doute que l'idée de la mort toujours imminente a ramené à la pensée de l'au-delà de nombreux soldats, dans toutes les armées, qui n'auraient nullement été frappés par cette pensée salutaire, si la guerre ne les avait arrachés à la routine d'une vie quotidienne, souvent remplie d'occasions de péché de toutes sortes.

Il a été prouvé aussi que le rapprochement du prêtre et de l'incrédule ou du catholique non pratiquant, ces derniers étant attirés vers le ministre de la religion par son admirable héroïsme et la puissance merveilleuse de son influence morale sur le soldat catholique pratiquant, a produit, en maintes occasions, des résultats très heureux, soit en faisant tomber des préjugés et cesser des propagandes scandaleuses, soit en provoquant des conversions.

L'esprit de foi des grands chefs militaires français, celui surtout du généralissime des Alliés, l'illustré et pieux Foch, a édifié le monde entier, si l'on excepte la secte des fanatiques irréconciliables. Et même ces derniers, malgré leur bouderie ridicule et amusante, se sont vus privés, par ce grand événement de la guerre, d'un de leurs arguments favorisés auprès des ignorants, à savoir "qu'un catholique est nécessairement un imbécile". La piété simple, sans ostentation comme sans respect humain, de Foch a tourné vers Dieu et vers l'Eglise la pensée de bien des indifférents. Son appel à la prière des petits enfants a fait le tour du monde, et la Presse Associée des Etats-Unis, à elle seule, l'a communiqué, dans l'espace de vingt-quatre heures, aux 1200 journaux de son service. Et la victoire du maréchal est bien arrivée pour faire voir aux croyants et aux non croyants l'action providentielle de Dieu sur tous ces grands événements.

Puisque nous sommes à parler de la prière, est-ce que la guerre n'a pas merveilleusement restauré,

dans le monde, l'idée éminemment catholique, de la prière publique? N'a-t-on pas vu, à maintes reprises, pendant ces jours d'angoisse, des nations entières, soit par l'intermédiaire de leurs chefs religieux, soit par l'intermédiaire de leurs chefs d'Etat, invoquer humblement le secours du Dieu des armées? Et les peuples victorieux n'ont-ils pas, par des cérémonies vraiment grandioses, dès la signature de l'armistice, remercié le Tout-Puissant de sa miséricorde assistante? De pareils spectacles ne s'étaient pas vus depuis les âges de foi.

On peut dire aussi que la guerre, malgré les déplorables injustices à l'égard du Pape dont elle a été l'occasion, a fait merveilleusement apparaître aux yeux du monde entier la grandeur, la noblesse et la générosité du bon Samaritain de l'humanité souffrante. Des millions d'hommes, des millions de mères de famille éplorées, même parmi les non catholiques, se sont tournés vers Sa Sainteté Benoît XV pour en recevoir les encouragements, l'appui, les directions et les secours dont ils avaient besoin. L'histoire dira que ce qui fut peut-être la plus universelle douleur de tous les temps a trouvé le Pape à la hauteur de son rôle de Consolateur suprême. Et sur ce point, l'accord est déjà pratiquement unanime.

La guerre a restauré, dans le monde, les idées de sacrifice, du dévouement jusqu'à la mort à une cause honnête de la justice et du droit violés à rétablir, de l'expiation par la souffrance acceptée par amour pour Dieu. Sans doute, tout le monde n'a pas compris cette grande leçon de la guerre; mais la guerre l'a donnée tout de même, et un nombre considérable d'hommes en ont profité qui n'auraient jamais songé à la mettre en pratique, dans la jouissance de la paix et de la vie facile.

Si, maintenant, de la vie des âmes nous passons dans le domaine de la politique mondiale, nous constatons que la guerre a réduit à l'impuissance ou fait disparaître trois des plus grands ennemis de l'Eglise catholique, le chef de l'Eglise luthérienne, le chef de l'Eglise Orthodoxe et le chef de l'Islamisme. On sait quels préparatifs avait faits le Kaiser pour célébrer avec une pompe extraordinaire et pour faire célébrer à travers le monde le centenaire de Luther en 1917: ce devait être le couronnement de la domination prussienne; et nous aurions entendu encore une fois les chants de triomphe que le pontife de l'Eglise luthérienne a fait entendre, en 1898, à deux pas du tombeau du Christ. La guerre a délivré l'Eglise catholique de ce triomphe insolent; et nous avons droit d'en remercier Dieu.

La guerre a eu encore pour bon effet de restaurer la discipline militaire, laquelle est fondée sur trois grandes idées catholiques, le respect de l'autorité, l'obéissance, et l'amour de l'ordre. Et cette restauration, que nous devons à la guerre est doublement heureuse, à cette heure où le bolchévisme menace de bouleverser tout l'ordre social. Après l'Eglise, en

effet, l'autorité militaire est la seule force qui puisse dompter l'anarchie et sauver l'ordre public. Que les hommes de gouvernement s'appliquent à faire respecter l'Eglise catholique dans la société et à maintenir la discipline dans l'armée, et c'en sera bientôt fait des bolchévistes et de leurs pareils.

Nous devons aussi à la guerre la délivrance de deux nobles nations catholiques, la Belgique et la Pologne. Nous lui devons la délivrance des Lieux Saints du joug humiliant des Turcs.

De plus, la guerre a remis la France à sa place, la première, dans le monde. Or malgré l'anticléricalisme de ses gouvernants et les craintes qu'il peut inspirer encore au monde catholique, il faut tout de même reconnaître, si l'on veut être juste, que la France est restée, grâce à la foi merveilleusement belle d'un nombre considérable de ses enfants, la grande pourvoyeuse des Missions catholiques. La France compte aujourd'hui, 14,000 missionnaires, dont 10,000 prêtres et 4,000 frères, alors que toutes les autres nations catholiques réunies n'en comptent que 4,000; elle donne au Missions 42,000 religieuses, tandis que toutes les autres nations catholiques réunies n'en fournissent que 11,000 (cf. Mémoire de Mgr. Delmont, professeur au Faculté catholiques de Lyon, aux catholiques espagnols et aux catholiques italiens). Plus la France sera forte et respectée en Europe et dans

tous les monde, et plus l'œuvre évangélisatrice de ses glorieux missionnaires sera féconde. C'est la France qui a donné à l'Eglise catholique, dans les derniers trente ou quarante ans, le million de fidèles de l'Indo-Chine, où la puissance de notre ancienne-mère-patrie est incontestée. Nous saluons donc avec joie le triomphe dans cette guerre de la patrie des missionnaires catholiques.

Il ne nous paraît pas non plus inutile de noter, ici, que la victoire a souri aux nations qui possèdent l'organisation catholique la plus considérable et la plus forte, puisque les pays de l'Entente ont 395 évêques et vicaires apostoliques, alors que les Puissances centrales n'en possèdent que 105, suivant les chiffres publiés par le distingué directeur de la *Dublin Review*, M. Shane Leslie, dans l'*Extension* de novembre dernier.

Il convient aussi de rappeler que c'est la guerre qui a donné au Saint-Siège une ambassade britannique.

La grande guerre, malgré ses horreurs, n'a donc pas apporté que des ruines au catholicisme; et s'il est vrai de dire que les hommes restent des hommes même après la guerre, chez les Alliés comme ailleurs, on aurait certainement tort de considérer la victoire de 1918 comme un désastre pour l'Eglise catholique.

P. LEDROIT.



Grave problème à résoudre



II

Nous avons exposé dans ses parties les plus substantielles le plan de "reconstruction" industrielle et sociale préconisé par l'hon. Mackenzie-King dans sa conférence au Cluf de Réforme de Montréal. Il nous faut maintenant en examiner brièvement la praticabilité et l'efficacité présumée.

Si le lecteur s'en souvient, nous sommes bien d'avis, tout en ne les croyant pas également efficaces et suffisants, qu'il ne faut négliger, tant le péril est urgent, aucun des moyens de parer au danger. Nous ne rejetons donc pas les moyens d'ordre industriel et politique suggérés par M. Mackenzie-King. Nous devons au contraire nous efforcer tous d'en tirer tout le bien possible. Ces moyens, on s'en souvient, sont, en somme, de donner à l'ouvrier et à la nation, à l'Etat par conséquent, une part plus considérable de contrôle sur l'industrie.

Jusqu'où doit s'étendre ce contrôle pour le bien des parties intéressées dans l'industrie, de toutes ces parties?

Toutes la question est là, avec ses difficultés.

A s'en tenir à la lettre de sa conférence, du moins telle que traduite—nous n'avons pas eu le texte anglais—il y a une exagération à signaler dès à présent dans la parité que le conférencier a affirmée entre le droit exercé par la nation ou par l'Etat sur l'industrie et le droit exercé sur l'armée et sur la flotte. Il a raison de dire que *l'industrie ne doit pas être considérée comme une simple institution consacrée à la production de la richesse*, mais sa pensée ou du moins son expression dépasse les limites de la vérité lorsqu'il dit : *l'industrie ne devrait-elle pas être considérée comme propriété de la société et les ouvriers de l'industrie regardés vraiment comme les soutiens de la vie nationale, tout comme ceux qui ont servi dans ses armées et ses flottes sont ses défenseurs?*

Il ne faut certes pas nier le droit de contrôle de l'Etat sur l'industrie, mais ce droit de contrôle n'est pas le droit de propriété, excepté pour les industries nationalisées. Le droit de propriété privée existe dans l'industrie et nous le croyons nécessaire à ses progrès, nécessaire au bien même de la nation. La socialisation ou nationalisation de l'industrie peut-être une mesure avantageuse pour certains services publics, mais nous croyons qu'elle constituerait une

grave erreur économique et sociale, si on l'étendait à toute industrie. Comme question d'opportunité, aussi bien que comme question de droit, l'industrie ne doit pas être considérée comme propriété de la société.

Le contrôle indiscutable que l'Etat doit exercer sur l'industrie doit donc être, en respectant la propriété et aussi la part d'autorité inaliénable du patron, d'empêcher les abus de cette autorité qui iraient jusqu'à exploiter injustement l'ouvrier, jusqu'à lui causer un tort grave à lui et à sa famille, jusqu'à le réduire à un état de misère par injuste cupidité. L'Etat doit protéger les droits de l'ouvrier et aussi ceux du patron : les uns et les autres sont légitimes et nécessaires. Il doit aider aussi les intérêts de l'industrie, comme il doit aider toutes les entreprises nécessaires au bien de la nation, dans une mesure raisonnable.

L'industrie est nécessaire au bien de la nation, mais il ne peut suivre de là que l'Etat puisse en prendre un contrôle de possession, comme celui qu'il exerce sur les armées et la flotte, qui relèvent si exclusivement de lui que personne autre n'en peut entreprendre l'organisation et n'en peut assumer la direction.

Pareillement, nous croyons qu'il est juste et opportun que l'ouvrier, par ses représentants, soit admis à délibérer avec les patrons et les directeurs d'industrie, avec les représentants aussi de l'Etat, de ce qui intéresse les conditions et les circonstances de son travail. Ces délibérations conjointes, entreprises et continuées dans un but d'entente cordiale, pour la sauvegarde des droits et des intérêts de tous ceux qui sont intéressés dans l'industrie, sont un moyen excellent, que les catholiques ont d'ailleurs toujours prôné. Les unions mixtes des ouvriers et des patrons, sont à recommander partout où il est possible de les établir.

Un point difficile à déterminer avec précision et où l'exagération serait funeste à l'industrie et à tous ceux qui y sont intéressés, c'est celui du contrôle de l'ouvrier, non plus seulement sur ce qui concerne son travail et son salaire, mais sur la direction d'ensemble de toute l'industrie, qui comporte des facteurs nombreux et variés, dont le maniement exige des connaissances et un travail très étendus et très compliqués. On ne peut, certes, pas dire à l'ouvrier : tu n'as pas le droit de savoir ce que devient ton travail et il ne t'est pas permis ni utile de connaître les avantages qu'en retirent les patrons et la nation. Mais comment tout de même l'ouvrier pourra-t-il contrôler réellement des opérations aussi compliquées que celles dont se compose le problème industriel dans son intégrité ? N'y a-t-il pas là un terrain de conflits dangereux pour la nation, dangereux pour l'industrie elle-même et donc pour l'ouvrier et pour le patron, qui sont solidaires ?

En pure théorie, dans des conditions idéales, il est certes possible absolument de concilier des intérêts si multiples, de combiner des aptitudes si différentes,

mais dans la réalité pratique il faudra reconnaître et admettre que l'égalité de contrôle et de direction est impossible à établir. Il faudra, en définitive, qu'il y ait, même dans le corps industriel, une tête et des bras, des directeurs et des dirigés, des supérieurs et des subalternes. Et c'est là peut-être ce que n'admettront pas facilement certains éléments du monde ouvrier, qui ne demandent pas seulement la rémunération de leur travail ni même une part des profits de l'industrie, mais qui réclament la satisfaction de leurs autres aspirations, comme le reconnaît, en l'approuvant, l'ancien Ministre du Travail.

Voilà qui nous amène à la limite des réclamations de l'hon. Mackenzie-King, mais voilà aussi qui nous amène au point où ses réorganisations économiques et politiques vont se révéler insuffisantes à résoudre tout le problème proposé. Le problème n'est pas seulement économique et politique, il est humain, donc il est moral.

Parlant du mouvement ouvrier assez composite, qui s'est affirmé aux dernières élections en Angleterre, le correspondant anglais de la Croix de Paris écrivait en décembre dernier :

Je vais le répéter une troisième fois: ce sont les célibataires, les gens mariés qui n'ont pas d'enfants et n'en veulent pas et les ouvriers les mieux payés qui sont les plus actifs dans le sourd mouvement pro-bolchéviste et anti-patriotique: ils ont été les profiteurs de la guerre, et c'est ce qui frappe ceux qui l'ont faite et ne souffriront pas qu'ils profitent de la paix, si le gouvernement nouveau a la force et la volonté de gouverner.

Les réclamations ne sont donc pas inspirées seulement par de bonnes raisons ni d'urgents besoins.

Il ne faut pas oublier, en effet, que le monde des ouvriers, comme celui des patrons d'ailleurs, n'a pas seulement que de bonnes raisons de se plaindre de l'organisation actuelle de l'industrie; il en a aussi de mauvaises. Enlever les bonnes raisons en remédiant aux justes griefs, n'empêche pas les mauvaises raisons, presque toujours plus énergiques parce qu'alliées aux passions, d'avoir leur effet perturbateur. Neutraliser un des facteurs du trouble, celui fondé sur le bon droit et la justice, n'empêche pas les autres d'agir.

La nature humaine reste la même partout, et les motifs raisonnables, les raisons de justes plaintes auxquelles ou donne satisfaction ne sont généralement pas les plus influents, les plus déterminants dans la conduite des foules, plus sensibles aux passions excitées qu'aux raisons solidement fondées. Quand bien même on organiserait l'industrie en donnant aux patrons, à l'Etat, aux ouvriers toute la part la plus ample de contrôle et de profit à laquelle chacun d'eux peut prétendre, il y aurait encore des difficultés et des plaintes. Et ce serait une naïveté de croire que les perturbateurs de l'ordre n'ont que de bonnes et honnêtes raisons. Ils en ont de mauvaises et de criminelles.

Est-ce que cela veut dire qu'il en faut prendre son parti et s'y résigner sans appliquer tous les bons remèdes proposées? En n'aucune façon. Mais cela veut dire qu'il ne faut pas se contenter de remèdes qui peuvent, certes, soulager le mal, mais qui ne peuvent pas le guérir. Les remèdes proposés par l'hon. Mackenzie-King sont certainement de nature à soulager le mal social, si on les débarrasse des exagérations dangereuses auxquelles ils peuvent prêter, si on les applique avec la prudence et la justice requises, mais même alors ce sont des remèdes qui soulagent le malade et retardent la maladie, ce ne sont pas des remèdes qui guérissent, eux seuls, vraiment le mal.

Le mal n'est pas seulement dans l'organisation de l'industrie, il est dans la société elle-même et il est au fond des âmes. C'est donc jusque là qu'il faut aller pour le guérir. Quand M. Mackenzie-King a répété le mot profond du Sauveur des hommes et des sociétés : *L'homme ne vit pas seulement de pain*, il a paru—à en juger par le contexte, qui nous parle des aspirations de l'ouvrier vers un mieux-être général—l'entendre dans un sens encore purement humain. Ce sens humain est vrai, mais non pas entendu d'une façon restrictive. Pour en comprendre toute la vérité, il faut en comprendre le sens divin. L'homme ne vit pas seulement de pain ni d'aucun bien purement humain; il lui faut les biens divins, il lui faut Dieu lui-même.

Le mal du monde industriel, si l'on veut le mesurer dans toute son étendue et sa profondeur, c'est le même mal que celui de toute la société et des âmes mêmes: c'est qu'on en a chassé Dieu, sa vérité, sa loi.

Nous ne nous étendrons pas ici sur l'exposition et la démonstration de cette vérité générale, mais nous signalerons un symptôme bien instructif du mal social actuel: la crainte qu'inspire à tous l'épidémie du bolchévisme russe.

Comment se fait-il que cette barbarie sanglante, destructrice de toute prospérité comme de toute société, que cette dictature de quelques meneurs agissant avec la complicité et pour le compte des pires éléments d'une peuple tombé en pleine anarchie, puisse susciter partout, même à force d'argent, des partisans redoutés?

Les membres du Congrès de la paix redoutent les contaminations virulentes du bolchévisme et se préoccupent d'établir un cordon sanitaire contre lui, sans renoncer pour cela à examiner s'il ne sera pas nécessaire d'aller l'écraser par les armes. Ici même, au Canada, certains esprits qui n'ont rien d'intransigeant sur les principes, s'effrayent des dangers de la révolution sociale, que prêchent ouvertement des partisans de la barbarie bolchéviste. Comment donc se fait-il que l'on se sente si peu rassuré et même si peu prémuni contre un mouvement anarchiste qui n'a pour lui aucune des séductions de la pensée, aucune noblesse d'idéal, aucun semblant de bienfaisance; qui n'a pour

lui gagner des partisans que l'horreur de ses crimes et les plus bas appels des plus viles cupidités? Il faut qu'une partie du corps social soit déjà bien malade, bien anémiée, bien gangrenée même, pour qu'une pareille épidémie, qui ne peut s'attaquer à un organisme un peu sain et vigoureux, soit à redouter. Le bolchévisme ne peut s'attaquer effectivement qu'à un organisme déjà en décomposition. Il n'est que la manifestation et l'achèvement de celle-ci.

Si donc le bolchévisme nous menace de sa contagion, c'est que dans nos idées, dans nos mœurs, dans notre état social, tout autant que dans notre condition économique, nous lui avons ouvert la voie, nous lui avons préparé, comme disent les bactériologistes, un bouillon de culture où il peut entretenir sa virulence et se multiplier. S'il s'introduit chez nous, c'est donc que nous n'avons plus la vigueur nécessaire pour réagir contre lui dans toutes les parties de notre corps.

Ceux qui ont ouvert la voie au bolchévisme, ce sont ceux d'abord qui ont travaillé à faire oublier à nos populations leur vraie destinée, qui est surnaturelle, qui leur ont prêché l'amour et la recherche du bien-être matériel et de la richesse comme le but principal de leur activité. Ce sont ceux qui ont prêché, avec le mépris de l'autorité et de ceux qui l'exercent, l'exaltation de l'autonomie et de la liberté humaines, ceux qui ont représenté les vertus d'obéissance et de soumission à tout pouvoir établi comme un avilissement, ceux qui en exaltant sans cesse l'orgueil, ont semé les germes de toutes les révoltes, de toutes les rivalités et de toutes les divisions.

En avons-nous assez entendu, depuis vingt à trente ans surtout, de ces appels à la liberté entendue dans son sens faux bien plus que dans son sens vrai, de ces appels à l'émancipation des classes et des individus, de ces éloges fous de la richesse et du progrès matériel?

On a ainsi gâté les esprits autant que les mœurs; le mal est dans la tête autant que dans les cœurs et les cupidités des passions.

Écoutons ici, un passant, un observateur positif que ne guide aucune préoccupation dogmatiste, et qui prétend se confiner à l'observation des faits pour en tirer des lois, sur ce sujet même du bolchévisme.

«Les résultats du bolchévisme, écrit le docteur psychologue Gustave LeBon, constituent une des plus curieuses expériences de l'histoire. Jamais on ne vit aussi clairement l'action dévastatrice que peuvent exercer les idées fausses... Si l'expérience pouvait instruire les multitudes, on serait en droit d'espérer que les faits observés en Russie ont définitivement fixé la valeur du bolchévisme et montré à quelles régressions cette très réactionnaire doctrine ramènerait les civilisations. Mais ce n'est pas l'expérience qui régit l'histoire. Confinés dans l'illusoire doctrine de la sagesse des multitudes, les maîtres de nos destinées

dédaignent d'entraver la propagande bolchéviste. Ils oublient trop facilement qu'un des premiers enseignements de la psychologie est que l'absurdité des dogmes ne nuit jamais à leur propagation."

Le bolchévisme qui est une espèce d'extrême mal politique, une peste noire sociale, est la résultante de toutes les libertés précédentes données à l'erreur, de toutes ces contagions intellectuelles et morales qu'on a laissées se répandre dans les esprits, dans les âmes, dans la société. Ceux qui le redoutent, avec raison, ont conscience que la résistance à ce mal a été depuis longtemps désorganisée, et qu'il s'infiltré dans le corps social par les brèches qui ont été ouvertes pour y faire entrer toutes les idées fausses, toutes les passions de cupidité et de révolte, auxquelles on a conféré, depuis plus d'un siècle, des titres de noblesse.

■ Pour le guérir du bolchévisme comme pour accomplir la "reconstruction" sociale dont l'hon. Macken-

zie-King a parlé au point de vue industriel, il faut refaire une bonne santé générale à tout l'organisme social. L'équilibre et le concours harmonieux des facteurs industriels ne suffisant pas à cette guérison; il faut tonifier les intelligences et les âmes dans l'air pur et vivifiant des hauteurs, où l'homme, sorti des mains du Créateur, retrempe sa vie et sa vertu au souffle divin qui lui a donné tout son être.

Dieu seul par les moyens qu'il a mis à notre disposition, peut guérir la maladie mortelle du monde. Celui-là seul qui a donné la vie et en a fixé les lois peut l'entretenir et même la rendre.

Si le monde, tout le monde, ne veut pas revenir à Dieu, il ne peut de lui-même qu'aller à sa perte, fou de sa propre sagesse, empoisonné de ses propres remèdes, se donant à lui-même la mort en essayant de s'en défendre.

J.-A. LANDER.



LETTRE DE FRANCE

LE RHIN DANS L'HISTOIRE



VOICI la Conférence de la Paix placée en face des problèmes qui concernent la rive gauche du Rhin; et d'ailleurs il y a déjà plus d'un mois que les armées alliées occupent cette rive, de la frontière suisse à la frontière hollandaise.

En dépit de certaines théories préconçues et de désaccords qui semblaient devoir durer toujours, on devra, bon gré mal gré, prendre des décisions importantes. Il ne faut pas risquer de laisser perdre les résultats obtenus par quatre années d'une guerre formidable. Elle a coûté assez cher! sans doute. Que, du moins, elle ne reste pas inutile!

Or, parmi les garanties effectives et indispensables se trouve la protection de la France contre une attaque déloyale et brusque comme la ruée du 2 août 1914. Paris est trop près de l'Allemagne. Il faut qu'un territoire étendu le mette à l'abri d'une incursion rapide. Il faut que la frontière soit reculée vers l'Est. De ce côté, comme frontière efficace et logique, il n'y a que le Rhin, même si ce qu'on appelle "les provinces du Rhin" (annexées à la France, de 1793 jusqu'à 1815) devaient demeurer indépendantes et former un état autonome.

Depuis plusieurs années, des travaux nombreux ont été publiés chez nous sur ce sujet. Certains ont une grande valeur, comme, par exemple l'ouvrage que M. Babelon, Conservateur du Cabinet des Médailles, a intitulé *Le Rhin dans l'Histoire*; deux gros volumes, auxquels un troisième vient de se joindre, celui-là spécialement consacré à la région de Sarrelouis et de Sarrebruck.

La question du Rhin c'est la *Question d'Occident*,

dit M. Babelon. Voilà une formule qui se fait remarquer tout de suite et qui bientôt s'impose. Même, on l'admire. Elle a une frappe si vigoureuse et si franche, et elle résume, en quatre mots, tant de faits et d'enseignements!

Pour la conquête et pour la défense du Rhin, combien de sang a été versé sur les rives entre lesquelles s'écoule, rapide et altier, le fleuve vert—qui circule de la Suisse à la mer du Nord!

Sous la forme de la "Question d'Occident", la *Question du Rhin* a été posée dès l'aurore de l'histoire. "Le grand fleuve que la nature a creusé pour être, avec la chaîne des Alpes, la limite de l'Europe centrale, fut incessamment franchi par des groupes humains en quête d'un établissement fixe, d'une patrie". Phénomène caractéristique: ces envahisseurs, quelle que fût leur origine ethnique, une fois fixés sur la rive gauche du fleuve, se sont opposés, sans relâche et avec la dernière énergie, à de nouvelles invasions. "Toujours, à travers les siècles de l'histoire, ils se servent de la tranchée du Rhin pour se protéger contre de nouveaux groupes d'envahisseurs; ils font du cours du Rhin leur frontière; ils sont les ennemis irréductibles de tout peuple attardé derrière eux en Germanie. Chaque fois que leur résistance a été brisée et que le passage du grand Fleuve a été forcé par de nouveaux Barbares, le monde occidental a été bouleversé, la civilisation ruinée, la vie des peuples mise en danger."

Ainsi s'exprime l'éminent savant français, au début du grand ouvrage où il a réuni les immenses ressources d'une érudition admirable.

Selon l'expression de Strabon, la Providence

avait confié à la Gaule "la garde du Rhin". C'est pour protéger la Gaule contre les envahisseurs d'outre-Rhin que les Gaulois appelèrent Jules César à leur secours, lorsqu'Arivoviste, ayant traversé le Fleuve avec ses hordes germaniques, s'était installé parmi eux.

Bien avant César, la patrie gauloise était constituée. Elle possédait, pour les grandes circonstances, le "Conseil général des peuples de la Gaule" (*Concilium totius Galliarum*), comme dit César lui-même. César, lorsqu'il se préparait à passer le Rhin pour combattre les ennemis de la Gaule, convoqua cette assemblée à Amiens, puis à Reims.

L'idée que le Rhin formait une véritable frontière entre deux mondes était admise non pas seulement dans l'Europe Occidentale, mais aussi de l'autre côté du fleuve. Lorsque, l'an 59 avant notre ère, César entreprenant la conquête définitive de la Gaule, répondit à l'appel des Ubiens que molestait les Suèves, et franchit le Rhin là où allait s'élever Cologne, des délégués germains vinrent lui présenter une protestation raisonnée. Ils disaient: "L'Empire de Rome finit au Rhin. Si César pense qu'il n'est pas juste que les Germains passent contre son gré dans la Gaule, pourquoi demanderait-il à étendre au-delà du Rhin son autorité et sa puissance?" C'est César lui-même qui rapporte cette argumentation si simplement et si nettement appuyée sur l'idée et sur le fait du Rhin-Frontière.

Pendant cinq siècles, les légions romaines veillèrent sur le Rhin, c'est-à-dire sur la frontière fortifiée de la Gaule et de la civilisation occidentale. De l'empereur Auguste à Domitien et à Trajan, nous voyons l'effort du monde romain et gaulois se déployer toujours dans le même sens. Du deuxième au quatrième siècle, sous Hadrien, Gallien, Postume, Claude, Dioclétien, Constance Chlore, Constantin, Julien, Gratien, l'activité de Rome et de la Gaule est continuelle pour assurer la "garde du Rhin".

Arminius entraîna dans un guet-à-pens l'armée romaine, dont il commandait l'arrière-garde, composée de soldats germains. Un traître, voilà le personnage que les Allemands d'aujourd'hui ont transformé en un incomparable héros de leur histoire!

Après les grandes invasions du Ve siècle, c'est-à-dire après Attila, le Rhin demeure la barrière matérielle et morale qui sépare la civilisation et la barbarie. Comme les empereurs romains, Clovis passe sur la rive droite et s'avance au-delà: comme eux, c'est pour dompter les tribus germaniques, toujours disposées à entreprendre une incursion.

Devenu chrétien, Clovis établit, agrandit, organise le *regnum Francorum* dont fait partie l'Austrasie rhénane, aussi bien que la Neustrie, l'Aquitaine et la Bourgogne.

Au sixième et au septième siècles, on voit resplendir l'unité nationale non seulement entre les Barbares germaniques, repoussés au loin, mais aussi au-dessus de la puissance romaine, dont s'est émancipé le nouveau

royaume. Cette unité nationale est à la fois un idéal et une tradition. Elle domine les divisions politiques. Tragédies de cour, guerres intestines, partages successoraux, rien de tout cela ne porte atteinte à la solidarité morale de la Gaule franque dans toutes ses provinces. De nouveau, M. Babelon signale le contraste complet qui existe entre la rive gauche et la rive droite du Rhin. La Germanie, en effet, est demeurée le domaine incohérent de tribus étrangères entre lesquelles toute solidarité est absente.

En Gaule, la langue latine reste la langue officielle universelle; l'éducation est gallo-romaine; les écoles, les arts, tous les organes sociaux sont identiques, à Cologne, à Trèves, à Metz, à Paris, à Lyon, à Clermont, à Poitiers, à Bordeaux, à Narbonne, à Marseille. Lisez Grégoire de Tours, dit M. Babelon; et "vous constaterez par exemple, que les individus circulent sur tous les chemins, d'un bout à l'autre de la Gaule, sans difficultés, sans entraves d'aucune sorte et sans qu'ils soient traités d'étrangers ou d'ennemis en passant d'un royaume dans l'autre: pour eux, depuis le Rhin jusqu'à l'Atlantique et à la Méditerranée, il n'y a point de frontières. Les princes francs qui règnent séparément sur le lot que le sort leur a assigné ont, au milieu de leurs rivalités sanguinaires, la perception très nette de l'unité de la monarchie franque, héritière de l'antique unité gauloise". Chacun d'eux n'est que le chef d'une grande province de la même nation, le *regnum Francorum*, qui embrasse toute la Gaule.

En Austrasie, donc dans la France de l'Est, a pris naissance l'épopée carolingienne qui remplit les fameuses *Chansons de geste*. Durant des générations, Charlemagne resta, pour les peuples de la Germanie, l'ennemi, l'oppresser. Longtemps, en Allemagne, on composa, sur le grand empereur franc, des légendes hostiles. M. Babelon démontre que, malgré toutes les falsifications entreprises plus tard par les Allemands, la légende épique de Charlemagne est essentiellement franque, austrasienne et non point germanique.

Des témoignages fournis par le Xe siècle prouvent qu'alors la Lorraine parlait le roman, la langue de la Gaule (*gallica lingua*) et non le teuton ou le tudesque. En 1056, le roi de France Henri Ier affirma solennellement les droits héréditaires de sa Couronne sur la Lorraine; après lui, Louis le Gros, et ainsi de suite.

Ni les guerres féodales, ni les Croisades, ni la longue lutte contre l'Angleterre ne firent abandonner par les rois de France la revendication de l'ancienne France austrasienne.

Après la célèbre bataille de Bouvines, gagnée par Philippe-Auguste contre l'empereur d'Allemagne Othon IV, on voit les Capétiens s'efforcer graduellement d'agrandir le domaine royal jusqu'au rétablissement de la France dans ses frontières, c'est-à-dire depuis l'Océan et les Pyrénées jusqu'aux Alpes et au Rhin. Le savant auteur montre que cela se produit de règne en règne, comme si, ajoute-t-il, chaque roi, en mourant, avait confié à son successeur ce secret

politique et lui avait fait jurer d'y rester fidèle et de travailler à le réaliser.

C'est notamment la ligne de conduite suivie par Charles VII, Louis XI, François Ier, Henri II, malgré les complications qui surgissent. Richelieu ne veut rien précipiter; et cependant, il installe des garnisons françaises non seulement en Lorraine, mais le long du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Mayence. Quand fut signé le traité de Westphalie, il y avait longtemps que la conquête militaire de l'Alsace était faite et que la conquête morale s'effectuait paisiblement, d'elle-même. Après ce traité tous les princes rhénans entrèrent dans la fameuse *Ligue du Rhin*, toute dévouée à Louis XIV.

Est-ce tout? Non. La Révolution (et spécialement le terrible Comité de Salut public) accepta comme un droit et comme un devoir sacrés l'héritage de la vieille France et de la plus vieille Gaule.

Avec une extrême rapidité, les armées françaises s'emparent de Spire, de Worms, de Mayence, de Coblenche. Les populations leur témoignent de la confiance et de la sympathie, même de l'enthousiasme. Goethe (qui vit cette invasion française) a dit de quelle manière elle fut accueillie. Citons-le, comme M. Babelon a eu la bonne idée de le faire: "Les Français arrivaient; mais ils semblaient n'apporter que l'amitié; et réellement ils l'apportaient. Ils avaient tous l'âme exaltée. Ils plantaient allègrement des arbres de la Liberté. Ils promettaient à chacun son droit et son gouvernement propre. Bientôt ces Français prépondérants gagnèrent, d'abord, l'esprit des hommes par leur ardente et vaillante entreprise, puis, l'esprit des femmes par leur irrésistible aménité. Le poids même de la guerre et toutes ses exigences nous paraissaient légers. L'espérance flottait devant nos yeux autour de l'avenir et attiraient nos regards vers les voies nouvellement ouvertes". Le contraste est-il assez complet entre la conduite de l'armée française et les procédés employés de nos jours par les soldats allemands sur les territoires envahis. De tous les points des régions rhénanes arrivaient, presque chaque jour, à Paris, à la Convention, des lettres collectives et officielles par lesquelles les habitants de ces régions demandaient la nationalité française.

Ces sentiments étaient si sincères, si ardents, si naturels qu'en 1815, après la chute de Napoléon, la Prusse refusa assez longtemps d'annexer les provinces rhénanes. Elle jugeait que les populations de la rive gauche du Rhin, catholiques, toujours mêlées aux affaires de la France et qui venaient de passer vingt-trois années sous l'administration française, pencheraient longtemps de notre côté.

Depuis, malgré les victoires remportées par la Prusse en 1870, le souvenir français n'a pas disparu de la région rhénane. Dans son troisième volume, M. Babelon dresse la liste des officiers français (y compris beaucoup de généraux) originaires de Sarrelouis, de Sarrebruck ou des environs. Liste bien significative! comme celle des noms purement français

qui se rencontrent, là-bas, sur les registres de l'état civil.

M. Babelon propose d'appliquer aux populations rhénanes le régime du protectorat, qui, sans contrainte, les conduirait à apprécier les avantages de l'union avec la France.

Il me faut terminer; toutefois ce ne sera pas sans avoir noté que le talent littéraire de l'auteur est digne de son immense érudition et de son fier patriotisme.

Eugène TAVERNIER.

QUINZAINES LITURGIQUES

Mardi, 11 février.—Apparition de la B. V. M. Immaculée.

Telle est l'appellation officielle de la fête de N.-D. de Lourdes, fête que Pie X, en 1907, a ordonné de célébrer dans toute l'Eglise, en ce jour. Sans être une définition dogmatique, l'institution de cette fête est pourtant la reconnaissance officielle par l'Eglise, de la réalité de l'apparition, à Lourdes, de la B. V. M. Immaculée. D'ailleurs, avant même ce témoignage de l'Eglise, Dieu lui-même avait parlé par la voix des miracles presque sans nombre opérés à Lourdes et ailleurs dans l'univers, par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes.

Les manifestations de Lourdes dans leur ensemble, depuis la première apparition à Bernadette, le 11 février 1858, suivie d'autres plus significatives encore, suivie des miracles, suivie des pèlerinages venus de tout l'univers catholique, jusqu'aux grandioses solennités qui ont placé les sanctuaires de Lourdes et la grotte de l'Immaculée parmi les lieux de pèlerinage les plus vénérés de l'univers, constituent un fait divin, une intervention surnaturelle des plus remarquables au siècle dernier et dans tous les siècles. Un fait public, éclatant, permanent, indéniable, dont tout le monde a fini par s'occuper, que les savants n'ont pu nier ni non plus expliquer par leur science, dont ils ont dû, soit par la franchise de leurs admissions, soit par l'impuissance de leur silence, soit même par la mauvaise humeur de leurs sophismes, reconnaître et l'existence et le caractère supranaturel.

Ce fait grandiose, Dieu l'a accompli avec les moyens humains les plus simples et malgré les oppositions les plus compliqués et les plus puissantes. Lorsque la Sainte-Vierge dit à la petite Bernadette: *Je suis l'Immaculée Conception*, Bernadette ne comprit rien à cette parole qu'elle n'avait jamais entendu prononcer et pour ne pas oublier cette parole pour elle sans signification connue, elle dut se la répéter sans discontinuer pour être sûre de la redire fidèlement au curé Peyramale. Contre le témoignage de

cette enfant, que personne ne soutient ni n'encourage, toute l'administration se met en mouvement, pour fermer la grotte, pour réduire à rien la parole de l'enfant.

Le témoignage de Bernadette a parcouru tout de même toute la terre et la génération du dix-neuvième siècle qui niait le surnaturel, a été obligée de l'entendre de ses oreilles, de le voir de ses yeux, de le toucher de ses mains. Les miracles ont éclaté et se sont multipliés au milieu d'elle.

Mercredi, 12 février.—Les Sept Fondateurs de l'Ordre des Servites de la B. V. M.

Cette fête est nouvelle en tant qu'elle célèbre la mémoire réunie des sept fondateurs honorés déjà séparément; c'est Léon XIII qui l'a établie pour toute l'Eglise en 1888. Les Sept Fondateurs furent sept nobles Florentins qui se consacrèrent au culte des douleurs de la T. S. Vierge, pour attier ses bénédictions sur leur patrie et sur l'Eglise, aux jours douloureux où Frédéric II d'Allemagne désolait l'Italie, l'Eglise et toute la chrétienté. L'ordre des Servites prit alors naissance miraculeusement à la demande de la Sainte Vierge elle-même et fut approuvé par le Pape Innocent IV.

Jeudi, 13 février.—Office ferial.

Vendredi, 14 février.—S. Valentin, prêtre et martyr.

S. Valentin, dont la vie n'a laissé que très peu de souvenirs parvenus jusqu'à nous, vécut et mourut à Rome où il fut décapité l'an 271. Ses reliques sont conservées à Rome, une partie à Sainte-Praxède et l'autre à Saint-Augustin.

Samedi, 15 février.—Office du VI dimanche après l'Epiphanie.

L'office de ce dimanche ne pouvant trouver place régulière cette année est ainsi anticipé avant la célébration de la Septuagésime. Contentons-nous d'en traduire la collecte si bonne à retenir :

Faites, s'il vous plait, Dieu tout-puissant, que, sans cesse occupés de pensées raisonnables, nous cherchions constamment à vous plaire dans nos paroles et dans nos actions. Par Jésus-Christ, Notre Seigneur.

On fête aussi en ce jour la mémoire des saints Martyrs Faustin et Jovite frères, de Brescia, qui commencèrent à souffrir le martyre sous Trajan et qui ne finirent leurs tourments que sous Adrien. Tourmentés d'abord dans leur ville de Brescia, ils furent ensuite promenés chargés de chaînes dans toute l'Italie, à Milan, à Rome, à Naples, et ils revinrent à Brescia pour y être décapités en l'an 182. S. Faustin était prêtre et S. Jovite, diacre.

L'Eglise interrompt aujourd'hui, à Vêpres, l'acclamation joyeuse de l'Alleluia qui signifie louez Dieu et qui ne retentira plus que le Samedi Saint.

Dimanche, 16 février.—Septuagésime.

En souvenir de la chute de nos premiers parents,

que l'Eglise rappelle à nos souvenirs, et comme préparation aux reviviscences de Pâques, la liturgie sacrée nous introduit aujourd'hui dans une période de deuil et de pénitence que la gravité de ses prières et le violet de ses ornements vont nous rappeler plus sensiblement.

Ecoutons l'introït de ce jour :

Les gémissements de la mort m'ont environné, les douleurs de l'enfer m'ont assiégé; j'ai invoqué le Seigneur dans ma tribulation, et de son saint temple, il a écouté ma voix. Je vous aimerai, Seigneur, qui êtes ma force; le Seigneur est mon appui, mon refuge et mon libérateur.

La même pensée de la misère du péché inspire la collecte :

Nous vous supplions, Seigneur, d'exaucer dans votre clémence les prières de votre peuple, afin que nous qui sommes justement affligés pour nos péchés, soyons miséricordieusement délivrés pour la gloire de votre nom. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Lundi, 17 février.—Office ferial.

Mardi, 18 février.—S. Siméon, évêque et martyr.

Saint-Siméon, évêque de Jérusalem, souffrit le martyre en l'an 106. Voici la notice que lui consacre l'Eglise au Bréviaire :

“Siméon, fils de Cléophas, fut ordonné évêque de Jérusalem immédiatement après saint Jacques. Sous l'empire de Trajan, il fut accusé auprès d'Atticus, personnage consulaire, d'être chrétien et parent du Christ. A cette époque, ou saisissait tous ceux qui étaient de la race de David. Après avoir passé par plusieurs tourments, Siméon souffrit le même supplice que notre Sauveur avait enduré; et tout le monde s'étonna qu'un homme cassé de vieillesse (car il avait alors cent vingt ans) pût supporter avec tant de courage et de constance les cruelles douleurs de la croix.”

Mercredi, 19 février.—Office ferial.

Jeudi, 20 février.—Office ferial.

Vendredi, 21 février.—Office ferial.

Samedi, 22 février.—Chaire de S. Pierre à Antioche.

Avant de se fixer à Rome vers l'an 42 ou 44 de notre ère, le premier vicaire de Jésus-Christ s'était établi temporairement à Antioche et l'on assigne l'année 40 comme date de cet établissement. Antioche était à cette époque une ville très importante, et les nombreuses conversions qui s'y opéraient parmi les Juifs et les Gentils aidèrent saint Pierre à venir s'y établir, en abandonnant Jérusalem, où il ne s'était d'ailleurs pas fixé. Comme plus tard, à Rome, c'est sous l'inspiration et d'après les instructions du Sauveur lui-même que saint Pierre se rendit à Antioche pour y fonder une Eglise dont il confia ensuite la garde à son successeur sur ce siège, saint Evodius, son disciple. C'est à Antioche que les premiers fidèles

prirent le nom de chrétiens, et c'est aussi à Antioche que les Gentils furent admis directement dans l'Eglise sans passer par la Synagogue. C'est là que l'Eglise se libéra de l'espèce d'alliance avec le judaïsme qu'elle avait jusque là subie de fait non de droit. Et c'est aussi à Antioche, ville de voluptés, que la sainte morale évangélique entreprit de purifier les mœurs corrompues du paganisme, en marquant bien ainsi la différence fondamentale de la vie chrétienne et de la vie païenne.

Dimanche, 23 février.—Sexagésime.

La même pensée d'humble prière inspirée par la constatation de notre misère inspire l'office de ce jour, avec une variante que nous signalerons dans la collecte :

Voici l'introït plein de supplications :

Levez-vous Seigneur; pourquoi dormez-vous? Levez-vous et ne nous rejetez pas pour jamais. Pourquoi détournez-vous de nous votre visage? Pourquoi oubliez-vous notre pauvreté et notre misère? Notre poitrine est collée contre terre; levez-vous, Seigneur; assistez-nous et délivrez-nous.—O Dieu! nous avons ouï de nos oreilles; nos pères nous ont annoncé vos œuvres.

Comme la Station est aujourd'hui assignée, à Rome, à la Basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, l'Eglise associe la mémoire et l'intercession du grand Apôtre à la prière de sa collecte.

O Dieu, qui voyez que nous ne nous confions en

aucune de nos œuvres, daignez nous accorder d'être protégés contre tous les maux par l'assistance du Docteur des Gentils. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Pour honorer également la mémoire de saint Paul, l'épître de ce jour, prise de sa lettre aux Corinthiens, raconte ses tribulations et aussi les merveilles dont il a été favorisé de Dieu.

L'Eglise honore aussi en ce jour le grand défenseur des droits et de l'honneur de l'Eglise, le moine Pierre Damien, cardinal et Docteur de l'Eglise, précurseur du grand pape saint Grégoire VII.

Lundi, 24 février.—Saint Mathias, Apôtre.

Saint Mathias est celui de tous les Apôtres dont la vie est la moins connue. Elu par le collège apostolique, avant la Pentecôte, pour remplacer Judas, il évangélisa la Cappadoce et les côtés de la mer Caspienne. Il termina sa mission par le témoignage de son sang répandu pour le divin Maître qu'il avait connu et suivi comme disciple pendant sa vie mortelle avant d'avoir été appelé, après l'Ascension, à la vocation apostolique.

La fête de saint Mathias est la dernière inscrite au calendrier romain pour ce mois dont les quatre derniers jours sont des jours de férie. Les offices du Carême qui approche fourniront plus ample matière à nos pages liturgiques.

L'abbé J.-A. D'AMOURS

DE NOTRE DESTINÉE

Le Canada au Congrès de la Paix

La présence et l'action des représentants du Canada au Congrès de la paix a surpris une partie assez considérable de l'opinion publique canadienne-française, qui croyait, pour l'avoir entendu dire en termes fort méprisants pour notre pays, que les délégués du gouvernement canadien seraient laissés à la porte de la salle des délibérations, où les seuls représentants de l'Angleterre, disait-on, soutiendraient ou plutôt sacrifieraient les intérêts et les droits des Dominions britanniques. Une fois de plus certains prophètes ont égaré leurs adeptes et des événements gros de conséquence osent prendre place dans l'histoire, sans s'être fait autrement annoncer par eux.

Le fait que nous signalons est pourtant bien dans la logique historique. Comme elle est entrée dans la guerre soutenue de ses Dominions, de la même façon l'Angleterre entre avec eux dans les délibérations du Congrès de la paix.

Le Canada—pour ne parler que de notre Dominion assez semblable aux autres, dans le cas présent—est entré librement dans la guerre, déterminant lui-

même dans quelle proportion ses efforts contribueraient à sa propre défense, à l'accomplissement de son devoir envers sa métropole. En entrant ainsi dans la guerre, le Canada a mis d'accord l'exercice de son autonomie partielle avec la reconnaissance de la suprématie de sa mère-patrie, de sorte que l'on peut dire en toute vérité qu'il a fait librement son devoir, sans y être forcé par aucune contrainte qui eût porté atteinte à la part d'autonomie qu'il possède.

De son côté, l'Angleterre a respecté cette part d'autonomie accordée à sa colonie, dans la décision prise par celle-ci, comme dans la conduite des opérations militaires. Comme le Canada est unité distincte, jouissant de son organisme spécial dans l'ensemble britannique, dont il reconnaît l'autorité suprême, sans perdre ses libertés particulières et ses droits propres, ainsi l'armée canadienne a combattu dans les rangs de la grande armée britannique en y conservant son organisation à elle, en y accomplissant ses exploits particuliers, en y méritant sa gloire propre, qui est à

elle d'abord et qui est aussi à toute la grande armée britannique.

C'est la réalisation assez fidèle de la prévision exprimée en 1865, par l'un des Pères les plus clairvoyants de la Confédération Canadienne, Sir John A. Macdonald, quand il disait, prévoyant le développement de l'Etat canadien : *"Au lieu de nous considérer seulement comme une colonie dans sa dépendance, l'Angleterre trouvera chez nous une nation amie—un peuple subordonné, mais tout de même puissant, qui lui sera fidèle dans l'Amérique du Nord dans la paix ou dans la guerre. Le peuple de l'Australie sera une autre nation subordonnée. Et l'Angleterre aura l'avantage, si ses colonies progressent sous le nouveau régime colonial, comme je le crois, que si elle se trouve en guerre avec le reste du monde, elle pourra compter sur les nations dans sa dépendance et alliés à elle et reconnaissant allégeance au même souverain, qui l'aideront à lutter comme ci-devant par les armes avec le monde entier."* (L'Angleterre le Canada et la Grande Guerre par le Lt.-Col. L. G. Desjardins, p. 276).

Il n'y a pas seulement dans ces paroles prononcées en plein parlement, une preuve que les accords déjà conclus ou à conclure par l'acte de la Confédération, ne comportaient pas, au jugement de Sir John A. Macdonald et au jugement aussi de ses auditeurs qui trouvèrent ces paroles toutes naturelles, une libération de tout devoir militaire futur envers l'Angleterre mise en péril, mais il y a presque l'exposé du mode libre dont notre concours lui a été donné.

* * *

Or aujourd'hui, après la guerre, avec la même liberté fidèle à sa métropole, le Canada accompagne l'Angleterre, qui l'introduit et lui reconnaît ainsi un degré d'autonomie de plus, au Congrès international de la paix.

On avait prétendu—et avec quelles vitupérations, on s'en souvient—que notre concours à l'effort militaire britannique était une diminution, un sacrifice mortel même, de notre autonomie. Or il se trouve que notre autonomie passe de la guerre au Congrès de la paix notablement confirmée et non ébranlée, agrandie et non diminuée. Le gouffre de l'impérialisme où certaines imaginations nous voyaient entraînés, se change en l'assurance que nous aurons à l'avenir non seulement voix délibérative dans les conseils de l'Empire, pour toutes les questions de paix ou de guerre où notre sort se trouvera concerné, mais que nous aurons en outre voix délibérative dans les congrès internationaux où le sort du monde et le nôtre seront mis en question.

Nous avions auparavant l'organisation presque complète d'une nation autonome dans notre régime interne, mais nous étions sous la tutelle à peu près complète aussi de l'autorité britannique dans nos relations internationales. Sans rien perdre de notre

autonomie interne, nous acquérons une autonomie externe, internationale, qui nous donne une place réservée et bien distincte dans le concert des nations, tout en nous laissant attachés à la métropole britannique et continuant de faire partie des possessions qui composent cet empire à nul autre semblable. Même au point de vue international, nous passons ainsi à l'âge de fils majeur, continuant à habiter dans la maison paternelle, mais plutôt à titre d'associé.

On annonce que notre autonomie interne elle-même serait encore étendue, comme résultat de la part que nous avons prise dans la lutte mondiale, mais c'est là une question sur laquelle les projets annoncés par les dépêches ne sont pas assez précis ni complets. Tout ce que nous pouvons tenir pour certain c'est que, ainsi qu'il avait été délibéré et annoncé, en 1917, dans une réunion de l'*Imperial War Cabinet*, notre autonomie actuelle ne recevra aucune atteinte et que nous serons consultés sur les questions de politique étrangère.

* * *

Ainsi s'évanouit, sans un cri ni un geste, par un accroissement de notre autonomie progressive, quoique non complète encore ni absolue, le fantôme de l'impérialisme que l'on représentait si menaçant et si avide de nous absorber; ce fantôme de l'impérialisme avec lequel toute une école a combattu notre participation à la guerre et a dénoncé comme aveugles, comme traîtres, comme vendus, comme buveurs de sang—et que n'a-t-on pas dit encore pour frapper les imaginations excitées?—ceux qui estimaient que notre devoir comme notre intérêt étaient de faire notre part dans la guerre, où notre sort ne pouvait être séparé de celui de l'empire britannique et du monde civilisé.

Que d'encre et de grosse rhétorique on a dépensé pour exciter la peur de l'impérialisme, qui allait nous engloutir !

Certes, on a dit bien des faussetés, qui étaient tout autant des folies, depuis bientôt cinq ans, sur la ruine financière, économique, industrielle et agricole du Canada, ruine assurée, inévitable et complète, qui allait être la conséquence de notre effort militaire. Toute la vigueur et la jeunesse de notre race devaient y disparaître.

On a écrit bien des pages humiliantes à relire, pour démontrer clair comme le jour que notre gouvernement ne connaissait rien en se faisant un méchant plaisir d'envoyer là bas des troupes, dont on avait de reste, quand c'était des munitions et des vivres que les Alliés nous demandaient de leur envoyer. Un jour c'était la banqueroute qui était inévitable, un autre jour c'était la révolution sociale suite de la "révolution impérialiste," le lendemain nous étions vendus aux Etats-Unis pour payer les emprunts de l'Angleterre et les nôtres ou même pour payer le concours des Etats-Unis aux Alliés. Oh! que n'a-t-on pas écrit, sans

parler des conseils et des prophéties toujours pessimistes sur la conduite et les résultats des opérations militaires, qui ne pouvaient pas conduire à la victoire.

Mais parmi tout ce fatras, le spectre le plus terrible, pour les esprits excités, parce que le plus grand et aussi le plus vague, c'était l'impérialisme. Pour tuer un adversaire dans l'opinion publique, sans le discuter, sans le réfuter, sans même l'entendre ni le lire, il suffisait de le désigner comme impérialiste à la foule épeurée. Pas besoin de preuve ni même d'explication, le mot suffisait : impérialiste ! Contre pareille imputation ni défense, ni dénégation n'étaient admises. Il fallait en prendre son parti et attendre que les faits eussent parlé plus fort que les voix les plus criardes.

* * *

Or voici que les faits commencent à parler. Ils disent beaucoup de choses, après avoir d'abord annoncé la victoire qui, d'après plusieurs de nos prophètes, ne devait jamais venir. Mais ils ne disent pas un mot de l'impérialisme. Au contraire, ils parlent d'autonomie accrue et étendue, il parlent d'une plus grande autorité obtenue par le Canada dans la gestion de ses affaires internes, d'une plus grande coopération dans la politique mondiale internationale. Voilà ce que disent les faits ; et les inventeurs du péril impérialiste en sont pour leur invention laissée au rebut, et aussi pour les calomnies et les divisions qu'ils ont répandues chez leurs compatriotes. Cette menace inventée par eux pour nuire à l'Angleterre n'a nui qu'aux Canadiens, aux Canadiens-Français en particulier, à qui on a ainsi fait prendre, malgré tous les nobles dévouements qui restent à leur honneur, une attitude d'opposition et d'abstention aussi funeste à leurs vrais intérêts, que peu honorable et peu en conformité avec leurs qualités.

Les faits qui parlent aujourd'hui disent aussi que les Canadiens-Français n'ont pas de représentant de leur race et de leur mentalité ni dans le Congrès ni même aux abords du Congrès, et il n'est pas probable qu'ils en aient demain dans les conseils où l'on réajustera les liens plus distendus et plus souples entre notre Dominion et la Métropole.

Pour bien des raisons, où les considérations d'ordre religieux non moins que d'ordre national ont leur part, il serait pourtant bien utile autant qu'honorable d'avoir là quelqu'un qui fût plus particulièrement des nôtres. A qui la faute si nous n'en avons pas ?

Nous ne résoudrons pas ici cette question de grave responsabilité; elle est encore trop brûlante et sa discussion ne peut qu'envenimer des débats dangereux et sans but actuellement pratique. Mais on peut certainement dire que la faute n'est pas à ceux des Canadiens-Français qui ont lutté, sous une averse d'injures et de calomnies, pour nous faire accomplir notre part dans la guerre et pour empêcher la scission

funeste entre les deux principaux groupes ethniques de la population canadienne.

Les événements d'aujourd'hui, comme ceux d'hier, leur donnent d'ailleurs raison. Malgré tout ce que l'on a dit et écrit pour nous entretenir dans l'erreur et l'aveuglement, il n'est plus possible aujourd'hui, en face des faits accomplis, de prétendre que nous n'avions pas d'intérêts immédiats dans le conflit mondial et que notre devoir national, le souci de nos intérêts avant tout, nous commandaient d'y observer une quasi neutralité, teintée de pacifisme, plus défiante contre l'Angleterre que contre l'Allemagne. Voilà partout ce que l'on a fait, grâce à de multiples complications. Et où a-t-on conduit notre cause en voulant nous isoler et même nous barricader le plus possible chez nous, pour laisser toute la voie libre à nos compétiteurs et à nos ennemis ? Ceux-ci profitent de nos fautes pour avancer leurs affaires; mais ceux qui se donnaient comme si bien avisés auraient dû le prévoir et ne pas jouer dans leur jeu. La politique de clan est toujours facile et même parfois profitable à ceux qui en vivent, mais elle ne remplace pas et peut affreusement gêner la politique nationale et la politique mondiale, qui restent l'une et l'autre nécessaires.

* * *

D'ailleurs ce que nous obtenons aujourd'hui au Congrès de la paix, il est bien à craindre que la même tactique nous le fasse obtenir encore à l'avenir. Aider des préjugés déjà trop forts à se fortifier et les provoquer contre nous, nous isoler des ententes et des alliances encore possibles, pratiquer la théorie du *Sinn fein* (nous seuls), ne peut que nous mener à des échecs et même nous précipiter à des désastres.

Sans doute, il serait bon et profitable de corriger les erreurs et les défauts de nos adversaires, mais il nous est encore plus difficile de corriger les leurs que de corriger les nôtres. Ce n'est pas, en tout cas, en les décriant, en leur lançant des injures, en excitant contre eux nos passions de race que nous les corrigerons, que nous les éclairerons et que nous les amènerons à une entente avec nous.

Tous nos appels à la conservation de la race, de la langue et de la foi même sont excellents pour nous, à condition qu'ils ne sortent pas des bornes de la vérité, et à condition aussi qu'ils ne sortent pas trop de chez nous. Il faut bien en effet nous rappeler que notre race, notre langue et notre foi ne constituent pas des liens qui nous unissent à nos compatriotes d'autre race, d'autre langue et d'autre religion; ce sont des oppositions qui nous distinguent et même nous divisent d'avec eux.

Ce sont là, par conséquent, du point de vue de nos adversaires, des arguments de lutte, des armes de guerre; ce ne sont pas des bases d'entente, d'accord et d'union. Ce sont des biens qu'il nous faut, à tout prix, conserver pour nous, mais il faut par prudence

et par saine habileté, leur appliquer, en la corrigeant, une parole célèbre : "Pensons-y toujours, mais n'en parlons pas trop."

Simple question de tactique? direz-vous.—Oui, question de tactique, mais question aussi d'éducation nationale canadienne, dans le sens complet de ce mot.

D'ailleurs, quand ce ne serait qu'une question de tactique, il ne faudrait pas la mépriser. La tactique, celle de Foch, n'a pas été un mince facteur dans la victoire du droit.

J.-A. LANDER.



L'APPEL DES BERCEAUX



C'est moi le berceau... le petit berceau...

Suis-je assez joli...? assez doux...? assez tentant...?

Regardez-moi avec mes couvertures blanches, et chaudes, et légères !... avec mes clairs rideaux et mon ange d'ivoire...?

Comme il va être gentil, bébé, là-dedans avec ses pieds minuscules, ses menottes si délicieusement sculptées... avec ses yeux d'un bleu de matin... avec les petites fossettes de ses joues... tout ce petit être, fait d'elle, de lui, de Dieu qui a choisi son âme encore obscure dans sa grande réserve d'éternité...

* * *

Je suis, le berceau... le petit berceau, joli partout.

Le dernier animal devient poétique quand approche l'heure de me préparer.

Avez-vous jamais tenu, dans le creux de votre main, le nid de tel pauvre petit oiseau...?

Est-il assez finement tressé... doucement capitonné et décoré de mousses ! Quand il sera fini, posé entre deux branches, il se confondra tellement avec l'arbre que les yeux les plus fureteurs auront peine à le distinguer.

Et de petits êtres vont vivre en lui...

Pendant des semaines et des semaines, lentement la vie va prendre corps... un cœur... une tête... des yeux... des ailes... Et quand ces ailes s'ouvriront dans l'espace, le nid sera aussi net, aussi beau, aussi coquet que le jour où la vie y apparut pour la première fois. Mystère des divines délicatesses!...

* * *

C'est que Dieu est amour.

Et, parce qu'il est amour, il veut la vie.

Et il la veut d'une volonté profonde, continue, absolue.

Il la veut avec une force qui, dans sa pensée, doit être irrésistible.

Regardez autour de vous...?

La vie...? mais elle est partout!

Elle est dans le champ fertile... elle est sur le tronc desséché de l'arbre... sur le rocher battu par les vagues... elle pousse entre les pierres du mur... Et

le petit brin d'herbe, armé de pied en cap avec sa tige et sa graine, se fraye vainqueur un passage même entre les pavés des villes, même au travers du ballast arrosé, jour et nuit, par le brasier des trépidantes locomotives!

* * *

Or, contre cette volonté si affirmée de Dieu, tu te dresses, toi, chaque jour.

Toi, qui as reçu l'existence, tu refuses de la transmettre.

Tu dis à la vie, c'est-à-dire à Dieu: "Tu n'iras pas plus loin!..."

Toi père... toi, patriote...

Toi, femme... toi, mère, dont l'enfant est la seule raison d'être... tu me regardes, moi, berceau joli, attendrissant... berceau qui appelle... qui implore, et tu dis: "Montez-le au grenier!..."

—Montez-le au grenier!... J'ai un enfant... deux enfants, je n'en veux plus avoir d'autres!

Quelquefois même, tu n'en veux pas avoir du tout...

Et, ô horreur que l'animal n'a jamais connue, quand tu vas en avoir... tu les tues!...

* * *

Mais tu n'as donc jamais examiné ta conscience...?

Tu ne t'es donc jamais rendu compte du rôle que tu jouais...?

Homme, écoute, je vais te le dire: Dieu n'a jamais créé un plaisir pour le plaisir. Tu fausses l'œuvre de Dieu. Il t'invitait à son geste auguste de créateur, et tu t'écroules dans le mépris de toi-même.

Toi, femme, tu pouvais être la compagne, la mère. Tu deviens... ce qu'ici je n'ose pas écrire.

Et s'il ne s'agissait que de toi, ou de ton seul foyer!

Mais tu attires sur ton pays la colère de ce Dieu qui se réserve, et à lui seul, le droit de limiter la vie.

Tu voues le kaiser à l'exécration du monde, et tu as raison.

Mais le kaiser n'est que la cause seconde.

La cause première, c'est toi... toi qui as contribué

à creuser ce vide dont la nature a horreur... vide dans lequel s'est ruée l'Allemagne, qui ne nous aurait jamais attaqués si nos berceaux avaient eu leur chiffre providentiel de petits Français.

Et pourquoi avais-tu donc si peur de remplir les berceaux?

Peur de la souffrance...?

Tu en déchaînes une telle autre!

Retourne-toi...?

Vois ce sang... ces cadavres... ces fils uniques fauchés... ces familles finies... et tous ces braves soldats, obligés de se battre pour eux et pour ceux que ton égoïsme a refusés au pays... Et constate comme Dieu les venge, ses petits berceaux!

De quoi as-tu encore peur...?

Peur de manquer de pain...? Mais regarde le lis des champs...? Mais vois l'oiseau du ciel qui, lui, ne calcule pas...?

Mais constate qu'une famille devient intéressante dans la mesure où elle se fait nombreuse.

Tu as peur de manquer de pain...? Certes, je ne te garantis pas le poulet; mais cite-moi une famille de dix enfants qui est morte de faim? tandis qu'on ne compte plus les ménages stériles qui finissent leur vie égoïste et inutile dans le dénuement le plus absolu et au milieu de l'indifférence générale...

* * *

Ainsi reconnais ta sanglante erreur.

Elle est pour l'avenir la Victoire que Dieu magnifique met, en ce beau Noël, dans les sabots de la France.

Et l'avenir, c'est l'enfant!

Va donc au grenier, et redescends le berceau!...

Secoue au vent de nos drapeaux sa poussière sacrilège!...

Installe-le à la place d'honneur de ta maison et, pieusement, comme une bonne Française, entends sa prière... c'est celle de la plus belle patrie du monde qui, échappée au Boche, ne veut pas mourir, et surtout pas mourir de *toi*...

Tricote les petits chaussons où se nicheront les petits pieds... prépare les maillots blancs où battra le cœur de la génération future.

Façonne ces adorables petits béguins pour les petites têtes où dormira la pensée de la race.

Faites tous les deux, mari et femme, le berceau doux, et bon et chaud!...

Puis, dédaigneux des plaisanteries stupides qui ne sont que l'expression maquillée de remords secrets..., avec amour, avec fierté, avec émotion, car vous collaborez à l'œuvre divine... couchez dans ces berceaux la belle France de demain!...

Pierre L'ERMITE.

La Croix.

Au 4 février.

ROME

—Une médaille pontificale a été frappée pour commémorer l'avènement de la paix. Elle porte sur sa face les traits de Sa Sainteté Benoît XV, avec cette inscription: *Benedictus XV, Principis Pacis Vicarius*. Au revers, est imprimée l'image du Divin Rédempteur, aux côtés duquel se tiennent deux anges, représentant la justice et la paix. Benoît XV fut bien, en effet, le Pape de la paix, le Vicaire du Prince de la paix. Et notez un autre symbolisme: celui des deux anges représentant la paix... dans la justice, formule assignée par Sa Sainteté elle-même à la paix durable.

—Le comte Capello a présenté ses lettres de créance comme ministre du Nicaragua près le Saint-Siège.

—Le Saint-Père a nommé Mgr Austin Dowling, évêque de Des Moines, archevêque de Saint-Paul, en remplacement de feu Mgr Ireland; M. l'abbé Edmund-F. Gibbons, de Buffalo, successeur de feu Mgr Cusack, à Albany; M. l'abbé William Turner, professeur à l'Université Catholique de Washington, évêque de Buffalo; Mgr Edward-D. Kelly évêque de Grand Rapids, et Mgr William Hickey coadjuteur à Providence.

LES FAITS DE LA QUINZAINE

QUÉBEC

—Le 21 janvier, ouverture de la troisième session de la quatorzième Législature, par S.H. le Lieutenant-Gouverneur sir Charles Fitzpatrick, en tenue solennelle de Conseiller Privé. Le discours du trône annonce des mesures concernant l'établissement sur des terres et le placement des soldats qui ont pris part à la grande guerre, la lutte contre la tuberculose, la construction de logements ouvriers, la modification de la loi des compagnies à fonds social, la prohibition, la nomination d'un sous-ministre du Travail et la refonte des statuts. L'adresse est proposée, à l'Assemblée Législative, par M. Elisée Thériault, député de l'Islet, et secondée par M. Henry Miles, le nouveau député de Montréal-Saint-Laurent. Continuent le débat M. Georges Mayrand, député libéral de Montréal-Dorion, M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, et sir Lomer Gouin. Et l'adresse est votée à l'unanimité. Au Conseil, l'adresse est proposée par l'honorable M. F.-T. Savoie et appuyée par l'honorable M. Frank Carrel. Le trésorier provincial, l'honorable M. Mitchell, fait, le 30, son exposé budgétaire et annonce un surplus net de \$1,509,558. Il prévoit, pour le prochain exercice financier, un revenu de \$10,449,393.34 et une dépense de \$10,399,345.69

Le gouvernement provincial, déclare-t-il, a décidé de rendre aux villes la disposition du produit entier de la taxe sur les amusements. Et M. Mitchell, devant les troubles intérieurs qui vont s'envenimant, fait un appel éloquent à la coopération entre le capital et le travail, à l'entente entre le manufacturier et l'agriculteur, à l'union des divers éléments dont se compose la population canadienne.

Le député de Saint-Hyacinthe, sur un avis de motion demandant la production de documents, soulevé de nouveau, le 29, la question de la fréquentation scolaire obligatoire. Il harangue la Chambre pendant près de deux heures, en faveur de l'obligation, et attaque surtout, avec une grande violence, l'inspecteur général des écoles catholiques, M. C.-J. Magnan, lequel, mis en cause par les protagonistes d'une loi de contrainte, s'était expliqué dans la presse et prononcé contre l'obligation scolaire. Il récuse, notamment, nos statistiques scolaires, fausses, à son avis, et fallacieuses. Cette question de la fréquentation scolaire obligatoire, agitée dans la presse avec une vivacité particulière depuis un certain temps, est entrée dans une phase nouvelle, du fait de la démarche d'un groupe important de citoyens de Montréal, qui sont allés, dirigés par l'honorable sénateur Dandurand, demander à S. G. Mgr Bruchési de saisir le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (qui doit se réunir mercredi le 5 février) de leur requête en faveur d'une loi de contrainte. Mais l'opinion publique s'émeut à bon droit de cette démarche, et de partout commencent d'affluer les protestations. Une délégation considérable des ouvriers nationaux de la province de Québec vient porter au gouvernement un vœu adopté, à la dernière Convention des unions nationales et catholiques, contre les réformes scolaires suspectes prêchées chez nous et, notamment, la fréquentation obligatoire. Les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, l'A. C. J. C., les Voyageurs de Commerce organisés, les paroisses de Québec, etc., etc., se sont joints aux ouvriers nationaux. Le P. Hermas Lalande, S. J., de Montréal, a exposé, à Saint-Roch, les principes philosophiques qui gouvernent la matière et condamnent, dans notre province, le moyen vexatoire d'une loi d'obligation.

Le Gouvernement a reçu d'autres délégations, dont quelques-unes très importantes. De nombreux citoyens de Québec et de Montréal sont allés le prier de compléter la loi de prohibition qui doit entrer en vigueur le 1er mai prochain, de former un corps d'officiers spéciaux uniquement chargés de faire respecter la loi et de rendre à tout citoyen la faculté de déposer des plaintes. Une autre délégation, dirigée par M. J.-H. Roberts, de Montréal, est venue présenter un mémoire sur l'application de la prohibition dans la province. De Montréal, également on est venu attirer l'attention du gouvernement sur les progrès du vice et de la syphilis dans la métropole. Enfin, délégation annuelle des ouvriers internationaux, con-

duite par MM. J.-T. Foster et Narcisse Arcand. Ils viennent exposer plusieurs vœux adoptés à la Convention de septembre à Québec, touchant, par exemple, l'instruction gratuite et obligatoire, l'uniformité des livres, un ministère de l'Instruction Publique, etc. Ils demandent aussi de garder la bière à 5 p.c. d'alcool de preuve, préconisent la substitution du bail mensuel au bail annuel et réclament de l'ouvrage pour les sans-travail.

Quelques jours avant la session, M. Médéric Martin, maire de Montréal, et M. J.-J.-B. Gosselin, député de Missisquoi à l'Assemblée Législative, sont nommés au Conseil Législatif, en remplacement de MM. Berthiaume et de Varennes, décédés. La nomination Martin cause un certain émoi, qui se répercute à la Chambre, alors que, dans le débat sur l'adresse, M. Mayrand (plus haut nommé) et le chef de l'opposition blâment le gouvernement. M. Napoléon Séguin, député de Montréal-Sainte-Marie, est appelé à faire partie du cabinet, comme ministre sans portefeuille, et M. Auguste Tessier, député de Rimouski, est nommé au Conseil de l'Instruction publique, en remplacement de l'honorable Rodolphe Roy, démissionnaire.

La question du boni aux employés du service provincial est résolue. Ceux qui touchent un salaire de \$1,200 à \$1,600 auront \$100, et ceux qui reçoivent un salaire de \$1,200 ou moins toucheront l'équivalent d'un mois de salaire.

—Visite de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui est l'hôte des châtelains de Spencer Wood. Le duc de Devonshire visite l'Hôpital Laval et cause de l'après-guerre au Club Canadien.

—S. H. le Lieutenant-Gouverneur est l'objet d'une réception par l'Université Laval. Sir Charles Fitzpatrick répond par un noble éloge de nos collègues classiques et du haut établissement auxquels ils sont affiliés.

—On fait connaître les conclusions du Comité nommé par le Conseil de Ville, le 19 janvier 1917, pour examiner la question du cinéma à Québec, à la demande du Comité Régional de l'A. C. J. C., et composé de S. H. le maire et de MM. Adjutor Rivard, C.-J. Magnan, Eugène Dussault, Téléphore Verret et Oscar Hamel. Il est prouvé que le cinéma existant est une école de vice et de crime. On suggère la nomination d'un officier spécial chargé de vérifier l'approbation des vues par le bureau de censure, de surveiller la présence des enfants dans les théâtres, la moralité des circulaires, des placards et des réclames dans les journaux, et de faire observer dans les salles les lois de l'hygiène. On demande qu'il soit nommé un plus grand nombre de censeurs, rémunérés, et auxquels il faudrait donner des instructions précises, interdisant la représentation de tous les crimes énumérés au Code criminel et réprouvés par la morale catholique. Le Comité suggère, en outre, de nommer à Québec un bureau local de revision, et d'interdire absolument les vues actuelles aux enfants de 15 ans au moins.

—M. J.-E. Prince est réélu président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Président adjoint: M. le docteur Emile Saint-Hilaire; secrétaire-général: M. J. Moisan; trésorier général: M. J.-E. Dion.

—Deuxième causerie de M. l'abbé Vachon, à l'Institut Canadien. Le distingué professeur retrace les grandes figures des savants français Elie de Beaumont, l'initiateur de la *Carte géologique de la France*, de Quatrefages, lequel a défendu contre Darwin et les transformistes la théorie de l'unité de l'espèce humaine, et Albert de Lapparent, l'éminent géologue catholique, dont le livre *Science et Apologétique* est un des plus beaux hommages qui aient été rendus par l'esprit humain à l'Eglise.

A l'Université Laval, M. l'abbé Cyrille Gagnon raconte la conversion retentissante des moines anglicans de Caldey, ces Bénédictins anglicans qui furent amenés à nous par l'adoption de la liturgie et des pratiques catholiques. Et M. Adjutor Savard, journaliste au *Soleil*, fait part, dans une séance sous les auspices de la Société des Arts, Sciences et Lettres, de sa visite au front canadien en 1918.

—Notre ville a maintenant son commissaire des industries, choisi par la Chambre de Commerce, dans la personne de M. Raymond Marien, ingénieur civil à Montréal.

—Sir Charles Ross se voit refuser la permission de poursuivre le gouvernement fédéral au montant déjà annoncé, de plus de 18 millions. Le gouvernement invoque acquiescement de l'ancien propriétaire de l'armurerie Ross à une entente préalable portant à un chiffre beaucoup moins élevé la compensation à intervenir.

—Mort du gérant de la Compagnie de la Traverse, M. Adélarde Tanguay.

CANADA

—S. G. Mgr Blais, évêque de Rimouski, est mort au moment où notre dernière chronique allait sous presse. Il était né à Saint-Vallier de Bellechasse, le 26 août 1842. Il avait étudié au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, au Séminaire de Québec et au Collège de Lévis. Ordonné prêtre le 6 juin 1868, il avait été professeur au Collège de Lévis et au Séminaire de Québec, puis à l'Université Laval, après être allé étudier à Rome. Nommé coadjuteur à Rimouski en 1889, il était devenu évêque de cette ville le 6 février 1891, par la démission de Mgr Langevin.

—Après avoir ravagé la cathédrale de Chicoutimi, le feu détruit le couvent des Ursulines à Roberval, où était installée une de nos plus belles écoles ménagères.

—Une assemblée en faveur des sans-travail, à Montréal, organisée par le Conseil des Métiers et du Travail, finit par dégénérer en une réunion bolchéviste, alors qu'intervient, bras dessus, bras dessous

avec des meneurs canadiens-français et anglais, le Russe Boltuck, qui, plus tard, se fera arrêter. Mais on le relâche... et c'est pendant quelques jours une suite d'assemblées marquées des plus grandes violences de parole, et auxquelles se distingue le socialiste Albert Saint-Martin. On incite la foule à se faire servir dans les restaurants et transporter dans les tramways sans payer, disant que la police, affiliée à l'Internationale, laissera bien faire... A Toronto, on continue de demander la libération des prisonniers politiques. Il est parlé d'une semaine de cinq jours et de la journée de sept heures. A Winnipeg, les soldats de retour du front coupent court aux démonstrations en faveur de Liebknecht et demandent l'expulsion des étrangers turbulents.

A ce propos, on annonce d'Ottawa que les prisonniers ennemis "indésirables" seront renvoyés dans leur pays. Les autres? Et pourquoi a-t-on discontinué si tôt le Service dit de la sécurité publique, devant les désordres persistants dont nous sommes témoins et dont les fomentateurs sont, pour beaucoup, de purs étrangers échappés de Russie, ou même d'Allemagne?

—L'unionisme fait des progrès qu'on n'aurait pas soupçonnés. Il englobera bientôt les commis de magasin, les commis de banque et les journalistes. Ceux de Montréal (les journalistes) sont à s'organiser, et vont s'affilier au Congrès des Métiers et du Travail (à l'Internationale). Il y a là, pour l'avenir, une grosse boîte à surprises...

—L'ancien président Taft, dans un discours à l'*Empire Club*, à Toronto, se prononce énergiquement en faveur du maintien de la puissance maritime de la Grande-Bretagne. Roosevelt était bien aussi de cet avis...

—Pour répondre aux *Grain Growers* ainsi qu'à leurs partisans ontariens, l'Association des manufacturiers demande de remettre à un temps plus propice la révision tarifaire.

ETATS-UNIS

—Le P. Edward-P. Tivnan, S. J., professeur de chimie et régent de l'Ecole de médecine de l'Université Fordham, à New-York, est nommé président de cette université, en remplacement du P. Joseph Mulry, qui se retire pour cause de santé. Le nouveau président n'a que 37 ans.

—M. Vance-C. McCormick, de Chicago, président du Comité national démocrate depuis 1916, est nommé ambassadeur des Etats-Unis en France.

—D'après le témoignage officiel rendu devant le Comité du Sénat, à Washington, par M. Archibald Stevenson, du Bureau des renseignements militaires, des émissaires du bolchévisme travaillent à organiser des soviets dans les divers centres industriels des Etats-Unis, et visent le gouvernement. Nous ne croyons pas possible le succès d'une telle entreprise

chez nos voisins, mais il est trop clair que le socialisme a fait et fera encore chez eux de grands dégâts.

—Mort de M. Léandre-Arthur Dumouchel, un musicien et compositeur canadien qui s'était acquis chez nos voisins une belle renommée. Il était né à Rigaud, en 1841. Organiste depuis 1876 à la cathédrale d'Albany, il avait écrit beaucoup de musique sacrée.

GRANDE-BRETAGNE

—Décès du prince Jean, le plus jeune des fils de Leurs Majestés le roi et la reine d'Angleterre.

—Vingt-cinq députés Sinn Feiners se sont assemblés à Mansion House, à Dublin, le 21 janvier, et se sont constitués en *Dail Eireann*, nom gaélique du "Parlement irlandais". Un jeune homme, Charles Burgess (ou Cathal Brugha), a été choisi comme Orateur. Puis l'abbé O'Flanagan (que son évêque a naguère renvoyé de sa paroisse de Roscommon, pour avoir fait de l'agitation politique) a récité les prières. On a ensuite adopté une déclaration d'indépendance et un message demandant l'appui des nations libres. Le comte Plunkett, Arthur Griffiths et le professeur de Valera ont été nommés pour aller exposer la cause de l'Irlande au Congrès de la paix. Mais seul le comte Plunkett pourra s'acquitter de son rôle, puisque les deux autres sont en prison. Les discours ont été lus en gaélique, ainsi que la déclaration et le message, lesquels ont été traduits en anglais et en français. Ces députés sont très jeunes, pour la plupart. La séance n'a duré que 90 minutes. Le Parlement Sinn Feiner n'a siégé qu'une journée sous l'œil du public. Depuis il se borne à transmettre un communiqué officiel. Le ministère se compose d'un président du Conseil, et de quatre ministres: des secrétaires des Finances, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Défense nationale. La constitution peut être amendée à sept jours d'avis.

Mais la situation se complique et s'enmêle tant du côté politique que sur le simple terrain des faits. Alors que le Conseil de l'alliance unioniste, en réunion à Dublin, a réaffirmé son opposition "inaltérable" à Home Rule, un parti mitoyen s'est formé, sous la direction de l'ancien député Stephen Gwynn, comprenant les nationalistes constitutionnels et, dit-on, les unionistes du sud, lesquels ont mis de l'eau dans leur vin. Ce parti modéré est pour une forme de Home Rule comme celle des dominions britanniques et demande un gouvernement séparé pour chacune des quatre provinces, ou plutôt la création de trois parlements, Leinster et Connaught étant réunis. D'autre part, le meurtre de deux policiers et le vol d'explosifs à Tipperary a été cause de la mise du sud de l'Irlande sous l'empire de la loi martiale. La censure a également interdit la publication de la proclamation d'indépendance dans les journaux du pays. Et la grève sévit avec virulence à Belfast, au point

que, d'après les dépêches, la ville serait à la merci du comité des grévistes, maître de la distribution de l'énergie électrique. On parle de la réunion, le 8 février, à Dublin, d'un congrès irlandais des métiers et du travail, lequel demanderait la semaine de 40 heures et une augmentation de 100 à 150 p.c. des salaires...

—Le monde ouvrier britannique est, d'ailleurs, sur divers points du Royaume-Uni en ébullition. La grève sévit dans les chantiers maritimes, parmi les mineurs, etc., et le sang coule à Glasgow. Plus de deux cent mille hommes chôment. Sujet principal: raccourcissement des heures de travail (on demande la semaine de 40 heures)! Il est évident qu'une minorité d'extrémistes actifs sont en révolte non seulement contre le capital, mais contre les chefs des unions ouvrières eux-mêmes. Le bolchévisme aurait un foyer de propagande à Glasgow.

FRANCE

—Comme nous l'avons dit à notre dernière chronique, sont commencées, le 18 janvier (quarante-huit ans, jour pour jour, après la proclamation de l'empire allemand à Versailles), les Conférences plénières de la paix, à Paris. M. Clémenceau a été élu président du Congrès. Puis on a adopté les règlements d'après lesquels il y aura plusieurs catégories de réunions, les unes rassemblant les délégués des cinq grandes puissances, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon, les autres ouvertes aux nations de second rang ou plus spécialement intéressées. Voici la liste des délégués:

France: Clémenceau, Stephen Pichon, Louis Klotz, ministres; André Tardieu et Jules Cambon.—Angleterre: Lloyd George, Balfour, Bonar Law et George-Nicoll Barnes; en plus, un délégué britannique, sir Robert Borden ou le premier ministre Lloyd, de Terre-neuve, facultativement.—Etats-Unis: Wilson, Robert Lansing, Henry White, le colonel Edward-M. House et H. Tasker-Bliss.—Italie: Vittorio Orlando, le baron Sonnino, Antonio Salandra, le marquis Salvago Raggi et le ministre des Finances.—Japon: le marquis Saionji, le baron Makino, le baron Chinda, le baron Matsui et le comte Hayashi.—Brésil: Epitacio Pesca, sénateur; le docteur Pandia Caloreras et Raoul Fernandez, député.—Belgique: Paul Hymans, Emile Vandervelde et Vanden Heuvel.—Serbie: Nikolai Pachitch, et MM. Trumbitch, Vesnitch et Reber, alternativement.—Grèce: Venizelos et Politis.—Roumanie: Bratiano et Mishr.—Tchéco-Slovachie: le docteur Kramarz et Benes.—Pologne: Dmowski, et un autre fiui n'est pas nommé.—Chine: Lu Cheng Hsiang et un autre.—Canada: sir Robert Borden, sir Georges Foster et M. Doherty alternativement.—Australie: William-Morris Hughes et un autre.—Sud-Africain: le général Louis Botha et le général Smuts.—Inde: le maharajah de Bikaner et sir S.-P. Sinha.—Siam: M. Charoon, mi-

nistre en France, et un autre.—Nouvelle-Zélande: le premier ministre Massey.

M. Dutasta, ambassadeur de France en Suisse, a été nommé secrétaire général du Congrès.

On s'est occupé de la question des forces à maintenir en Allemagne durant l'armistice et de la suggestion d'une décoration, médaille et ruban, identique pour tous les soldats qui ont combattu dans la grande guerre.

La question russe a engagé tout de suite l'attention des délégués. Après avoir entendu M. Scavenius, ministre suédois en Russie, M. Scavrow, ministre danois et M. Noulens, ambassadeur de France, lequel a parfaitement montré que les bolchéviks sont les ennemis de l'Entente et les amis de l'Allemagne, il fut décidé, sur la proposition du président Wilson, de marquer qu'on n'en voulait pas au peuple russe (on est même allé jusqu'à reconnaître sans réserve la révolution russe et à promettre de n'aider en aucune manière une contre-révolution!) et de convoquer pour le 15 février à l'Île des Princes, dans la mer de Marmara, des représentants de toutes les factions, en vue de ramener l'ordre parmi l'anarchie. Le gouvernement de la Russie septentrionale a refusé formellement de rencontrer les bolchéviks. Celui d'Omsk, qui dirige Kolchak, s'est réservé, et les soviets sont surpris qu'on leur fasse pareille suggestion, à eux qui sont vainqueurs et maîtres. De son côté, l'Ukraine n'entend pas aller à l'Île des Princes, elle revendique son indépendance et offre de s'allier avec la France, promettant de lui payer sa part de la dette russe...

Une autre question dont on s'est occupé presque tout de suite est celle d'une ligue des nations. Les petites nations ont adhéré au principe d'organisation formulé par les grandes puissances. Clémenceau et Wilson ont fait des déclarations ultra-démocratiques. On est disposé à accueillir toute nation qui donnera des garanties. Une commission spéciale s'est mise à travailler sur le principe embryonnaire. (Il a été nommé quatre autres commissions permanentes, regardant: 1° les responsabilités de la guerre; 2° les réparations; 3° la législation internationale du travail; 4° la réglementation des ports, des voies navigables et ferrées. Le *status* des dominions britanniques a été soulevé à ce propos. Sir Robert Borden a fait une déclaration où, sans trop préciser, il s'est prononcé pour "*la reconnaissance totale des Dominions comme nations autonomes de la fédération impériale*", "*dans la constitution de la ligue des nations*..."

On a longuement discuté à propos du sort des colonies allemandes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le Japon, la Belgique ont été entendus. M. Wilson prône l'internationalisation, mais ce serait un mode si gros de difficultés, qu'il soulève beaucoup d'objections... et que la décision définitive est encore à venir. La Pologne et la Tchéco-Slovachie se chamaillent pour l'exploitation du district industriel de Teschen,

en Silésie autrichienne; la Roumanie et la Serbie, pour celle de Temesvar. On a écouté les parties adverses et décidé qu'il fallait user de modération réciproque. Le président Wilson a même adressé, au nom de la Conférence, un avertissement au principe des nationalités dont les résultats sont tout à fait problématiques...

—Par contre, signalons à son crédit une déclaration très juste, à un déjeuner de gala au Palais du Luxembourg: "*Le péril de la France est le péril du monde, et la France ne doit point s'organiser seule contre ce danger. L'univers doit y voir avec elle.*"

—L'interrogatoire de Caillaux est enfin commencé devant la Commission spéciale du Sénat. Souhaitons que la justice soit libre de marcher...

ALLEMAGNE

—Les élections allemandes ont donné aux socialistes majoritaires 165 voix à l'Assemblée Nationale, sur un total de 421. Viennent ensuite les centristes: 91 voix; les démocrates: 75; les conservateurs, 38; les libéraux-nationalistes: 22; les socialistes minoritaires: 22, etc. Les majoritaires ont recueilli 11,112,450 votes; les centristes, 5,330,804; les démocrates, 5,552,930; les nationalistes, 2,739,196; les minoritaires, ou socialistes indépendants, 2,188,305. Eisner est battu en Bavière. Les Alliés ont eu l'imprudence de laisser faire les élections dans les territoires occupés, sans réfléchir qu'on pourrait invoquer contre eux plus tard cette application du fameux droit des peuples à à disposer d'eux-mêmes!

L'Assemblée Nationale se tiendrait à Weimar, capitale du duché de Saxe-Weimar, en dehors, par conséquent, du territoire prussien. Dans l'intervalle, Hugo Preuss, secrétaire de l'Intérieur dans le gouvernement Ebert, travaille, avec un groupe de juriconsultes, à préparer une constitution des... Etats-Unis allemands formés de huit, ou dix ou douze Etats, gardant le Reichstag et ayant à leur tête un président élu pour sept années!

Et l'Allemagne se refait. Elle reprend même de la hardiesse. C'est ainsi que le général Winterfeldt se démet de la commission d'armistice, au nom de la dignité de l'Allemagne; que le Vorwärts fait appel à la collaboration avec la bourgeoisie démocratique; qu'Ebert promet de signer une paix conforme aux quatorze points du président Wilson, mais rien de plus; que le ministre de la guerre rend à la manière militaire son ascendant, faisant rentrer dans le néant les conseils d'ouvriers et de soldats...

AILLEURS

—Mort de l'archiduc Louis-Victor, le plus jeune frère de feu l'empereur François-Joseph.

—Le pianiste Paderewski a réussi à former un gouvernement, dans lequel ne figure aucunement l'ancien dictateur socialiste Pilsudski. Il est reconnu par les Etats-Unis.

—Les communistes de Moscou ont résolu de convoquer le premier congrès d'«une nouvelle internationale révolutionnaire». La Russie communiste est devenue pour les Etats stables un objet de répulsion: la Suède et le Danemark ont signifié aux représentants bolchéviks à Stockholm et à Copenhague de s'en aller...

—Le Portugal est le théâtre d'un sérieux mouvement pour le rétablissement de la monarchie. Ce mouvement, dirigé par M. Paiva Conceiro, s'est

d'abord rendu maître du nord du pays, par la prise des places fortes de Porto, Braga et Vizcu. Porto a été choisie comme capitale provisoire du nouveau régime. De là le mouvement a eu sa répercussion sur Lisbonne, où il a déterminé une crise ministérielle. Aux dernières nouvelles, qui sont encore, cependant, contradictoires, la monarchie, serait bel et bien proclamée, avec M. Conceiro comme premier ministre d'un gouvernement national.



UNE QUINZAINÉ DE GUERRE



Les événements qui se produisent chaque jour, depuis l'ouverture officielle de la Conférence de la Paix, nous permettent encore, malgré l'opposition des termes, de conserver la rubrique sous laquelle nous communiquerons à nos lecteurs le résumé de ce qui se passe en ce moment outre-mer.

La lutte diplomatique est aussi vive que l'était le conflit des armes: les mêmes moyens, pacifiques en apparence, sont utilisés par les diverses puissances pour le triomphe de leurs intérêts respectifs et c'est, en somme, aux gros bataillons que revient la victoire.

Les petites nations en voie de formation ou d'agrandissement, sont aussi voraces que les grandes. Elles n'hésitent pas à recourir aux armes, le cas échéant, pour s'assurer d'avance du fait accompli qui les laissera en paisible possession de leurs nouveaux domaines.

Comme la lecture des dépêches télégraphiques de chaque jour nous renseigne dans une certaine mesure sur le travail de la Conférence, résumons, autant que faire se peut, les demandes de chacune des nations représentées au Congrès de Paris.

La France n'admet pas de discussion sur le retour de l'Alsace-Lorraine. En fait l'administration française a pris possession de ces deux provinces qu'elle fait revenir graduellement sous son contrôle absolu. Mais elle veut être protégée sur sa frontière et ne plus être exposée à une invasion teutonne. Pour tous, l'Allemagne sans flotte et quasi en banqueroute ne redeviendra pas, de longtemps, un danger pour la paix, mais pour la France, elle sera toujours, forte ou faible, une menace contre laquelle il lui faut se prémunir, soit par l'établissement de nouvelles frontières au delà du Rhin, soit par la création d'états tampons comme la Prusse rhénane ou le Palatinat et la défense à l'Allemagne de construire des forteresses ou des travaux militaires à l'ouest du fleuve. Comme compensation à la ruine de ses charbonnages dans le Nord, la France demandera au moins pour un temps, l'exploitation du bassin de la Sarre, qui d'ailleurs, était français avant 1815. Son compte d'indemnités se chiffrera, dit-on, à 66 milliards.

A part la question de la liberté des mers qui sem-

ble reléguée dans l'ombre du consentement de tous, les demandes de la Grande-Bretagne ne paraissent pas être très grandes mais par ses colonies, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande elle recevra des pouvoirs de mandataire qui, si la société des nations devient chose viable, augmenteront son domaine colonial et ajouteront à son expansion commerciale. Le démembrement de la Turquie, en Asie-Mineure, placera aussi un large territoire sous son contrôle absolu. Une bonne part des anciennes colonies allemandes deviendront britanniques de fait.

L'Italie réclame le Trentin, le sud du Tyrol, Trieste, l'Italie, Fiume, une partie de la côte de Dalmatie, Avlona, le protectorat d'Albanie, certaines îles de la mer Egée et demande un accroissement d'influence en Afrique parallèle à celui qui pourra échoir à la France.

La Belgique désire la rive droite de l'Escaut, la péninsule de Maestricht et une partie sinon la totalité du Luxembourg. Son indemnité de guerre n'est pas loin de 15 milliards.

Les Etats-Unis ayant assez à faire de régler par leur président le sort des différentes nations européennes et asiatiques, ne font aucune demande d'accroissement. Ils refusent l'intervention en Russie et tout mandat ou protectorat.

Quand le temps sera venu, l'Américain saura bien tirer son épingle du jeu, qu'il y ait alors ou non, une société des nations. En Amérique, il y aura toujours comme loi suprême, la fameuse doctrine Monroe à l'aide de laquelle le Yankee se sentira toujours merveilleusement à l'aise.

Le Japon modeste dans ses demandes entend cependant conserver certaines concessions qui appartenaient à l'Allemagne dans la péninsule du Chantoung ainsi que Tsing Tau et les îles du Pacifique situées au nord de l'Equateur. Au sujet de Kiao-Tchéou il règlera à l'amiable avec la Chine.

Voilà en résumé les demandes des cinq grandes puissances formant ce qu'on appelle à Paris le "Conseil des Dix". et ce que l'amiral américain Mayo a baptisé ironiquement du nom de "cercle de couture".

Restent les questions concernant les états balkaniques, la le démembrement de l'Autriche-Hongrie, le rétablissement de la Pologne et la création de la Tchéo-Slovachie.

Chacun des pays concernés convoite une partie du territoire que ses voisins veulent à tout prix conserver. La Roumanie veut garder une partie de la Bessarabie russe, mais voudrait aussi reprendre la Dobroudja méridionale que lui céda un jour la Bulgarie. Vers l'ouest elle veut prendre la Bukovine et la Transylvanie et une partie du Banat.

De leur côté, les Serbes vont former la Yougo-Slavie en s'annexant la Bosnie et l'Herzégovine une partie de la province de Croatie, et le Monténégro. Ils veulent de plus une sortie maritime sur le littoral de l'Adriatique.

Venizelos pour la Grèce représente au Congrès, les droits de son pays à l'Empire septentrional, la Thrace, le villayet de Smyrne et les anciennes îles turques de la Méditerranée orientale y compris les îles du Dodécanèse.

Le nouvel état tchéco-slovaque sera formé à même l'ancienne Autriche-Hongrie. L'ancien royaume de Bohême, la Moravie et les régions slovaques de la Hongrie y seront incorporés de même que certaines parties de la Silésie et de la Galicie, si ses fondateurs ont gain de cause au Congrès. Le nouvel état exigera aussi une lisière de territoire sur le Danube et un accès à l'Adriatique.

Les Polonais s'efforcent d'entrer en possession de territoires sur trois côtés de la Pologne russe et en Galicie. Les diverses factions qui déchiraient ce pays désireux de ressusciter et reprendre sa place au soleil, se sont réunies sous la direction de l'artiste Paderewski, devenu premier ministre et luttent obstinément pour se reformer et redevenir une grande puissance. Au nord-est ils veulent que Vilna soit reconnue comme polonaise, et ils contestent aux allemands non seulement la Silésie allemande, la Posnanie et la Prusse occidentale à titre de provinces peuplées principalement de Polonais, mais aussi Dantzig, afin que la Pologne ait un accès direct à la mer.

Parmi les pays neutres la Suisse est le seul qui, très modestement d'ailleurs a fait connaître ses aspirations au Conseil des Dix. Elle désire principalement un accès à la mer par le moyen de la neutralisation du Rhin. Cela s'accorderait bien avec les désirs de la France car, si l'Alsace-Lorraine devient française de Bâle au nord, et si des états tampons sont formés avec le Palatinat et la Prusse rhénane, il sera nécessaire de neutraliser le Rhin et alors la Suisse aura son accès à la mer.

* * *

Voilà en raccourci, d'après une récente dépêche la situation au point de vue territorial. Jusqu'à présent aucune de ces questions n'a encore été effleurée.

La principale question qui a pris le meilleur du temps et du travail du Congrès a été l'application de la théorie chère au cœur de M. Wilson pour la formation de la société des nations. Il a été en plus décidé que les colonies allemandes ne feraient pas retour à leur pays mais qu'elles seraient divisées entre les régions de l'Entente qui les avoisinent, sous le protectorat desquelles elles seront administrées, sans toutefois devenir parties intégrales des pays mandataires.

La question des indemnités a été touchée en passant mais d'une main bien légère. On a substitué, dans le nom de la commission chargée d'étudier la question le mot de "réparation" à celui "d'indemnité". Que nous sommes donc loin du temps, pourtant peu éloigné, où, apercevant la victoire volant de notre côté, tous les pays alliés se déclaraient avec une touchante unanimité en faveur du paiement et de la réparation jusqu'au dernier centime de la part des affreux boches. On a maintenant peur du mot indemnité. Hier il fallait sustenter nos ennemis que menaçait la famine. Qui sait si demain, les émissaires teutons n'entreront pas en vainqueurs au Congrès de la Paix pour y réclamer leurs droits et leurs privilèges?

En attendant que la "société des nations" dont le principe est reconnu par le Congrès, mais qui n'a pas encore dépassé sa première enfance soit constituée de manière solide et durable, malgré l'avie comminatoire qui leur a été donné, les petites nations de même que celles qui sont encore en formation, ont recours à tous les moyens, même à la force des armes pour arrondir leurs territoires avant que leurs intérêts soient pris en considération. On se bat en Pologne avec les allemands d'un côté et les russes de l'autre. Les italiens et les tchéco-slovaques sont prêts à se prendre à la gorge. La Hollande ne veut pas entendre parler des prétentions de la Belgique. Les sections allemandes de l'Autriche veulent leur réunion à l'Allemagne. La France bien que prête à accepter le principe de l'établissement d'une ligue mondiale se demande avec un peu d'anxiété, d'où viendra la sanction, quand menacée des foudres de cette ligue, l'Allemagne remise et plus arrogante que jamais, remettre sur le tapis vert de la politique mondiale le jeu des papiers que l'on déchire quand on ne veut plus observer ce qu'on y a écrit.

Si l'Allemagne est incapable de payer les indemnités qu'on devait lui réclamer, d'où viendra pour les pays nouveaux l'aide financière dont ils auront besoin pour se constituer et vivre de leur vie nouvelle? La France et la Grande-Bretagne seront incapables de la fournir; il ne restera que les Etats-Unis qui paraissent plutôt disposés à se désintéresser de la question et ne seront probablement pas pressés d'accourir encore à la rescousse de l'Europe. Car, on ne doit pas se faire illusion, l'Allemagne restera bien dangereuse malgré sa défaite momentanée. Aussi populeuse sinon plus qu'avant la guerre, elle devra conserver vivace l'espoir de la revanche. Si la Pologne n'est pas forte

ment reconstituée pour former un rempart entre elle et la Russie, et si la frontière franco-allemande n'est pas établie pour protéger la France à l'avenir, gare au nouveau cataclysme.

* * *

L'assemblée nationale allemande élue le 19 janvier se réunira le 6 février à Weimar au lieu de Berlin.

Cette élection a démontré que même avec toute la force que doit leur donner la possession du pouvoir les socialistes, n'ont pas reçu la majorité des suffrages. Pour se maintenir, il leur faudra effectuer une alliance avec le parti du centre qui a élu près de 60 députés. D'ailleurs il est bien difficile de déterminer quel est au juste le parti qui domine en Allemagne à l'heure présente. On trouve dans la haute administration des représentants de toutes les nuances depuis le pangermain le plus prononcé jusqu'au socialiste partisan d'Ebert et de Schiedeman. On voit cependant que les chefs actuels du gouvernement s'efforcent de secouer leurs congénères plus avancés et comptent de plus en plus sur l'appui de la bourgeoisie moyenne. La lutte se dessine entre les troupes fidèles au gouvernement et les membres des conseils des soldats et ouvriers. On a choisi Weimar de préférence à Berlin pour la réunion de l'Assemblée à raison du pouvoir qu'exercent encore à Berlin les "spartacides" que conduisait feu Liebnicht.

Weimar est une petite ville, capitale du grand-duché de ce nom, comptant à peu près trente mille âmes, Schiller et Goethe y passèrent une partie de leur vie et y trouvèrent leur dernière demeure.

* * *

Les dernières dépêches annoncent le retour probable de Russie, des troupes que les alliés de l'entente y avaient expédiées pour aider aux gouvernements du nord et du sud à lutter contre les partisans de Lénine et de Trotsky.

Cette décision jointe aux hésitations des bolchevistes d'accepter l'invitation de la Conférence de la Paix à une réunion dans l'île des Princes sur la mer de Marmara, démontre bien jusqu'à quel point est vacillante et sans point d'appui sérieux la politique de l'Entente à l'égard de la Russie. C'est la troisième retraite des alliés et celle-ci ne comptera pas parmi les plus glorieuses. Après Anvers et Gallipoli, Archangel et Vladivostock ne sont pas au grand honneur de la direction que l'Entente a essayé de donner à son intervention. S'il faut maintenant retraiter, qu'est-on allé faire dans cette galère?

Le 5 février 1919.

A. GOBEIL.

Les juifs en Allemagne

DANS plusieurs pays latins et même anglo-saxons, il est de tradition dans certaine classe excellente de s'éloigner absolument de la politique: on dirait que la politique, qui n'est en somme que la direction et la conduite des intérêts de toute la nation, est chose abominée et exécrée. Ces braves gens abandonnent la garde et la direction de l'intérêt public à des faiseurs de profession, qu'ils n'estiment guère.

Il y a là, semble-t-il bien, plus qu'une erreur de jugement, plus même que l'abandon d'un droit; il y a la désertion d'un devoir.

Qu'on le veuille ou non, du moment que la constitution d'un pays fait dépendre les gouvernants de l'élection par le peuple ou par une partie du peuple, tous ceux qui sont électeurs ou qui le deviendront ont le devoir, qui est plus qu'un droit, de contribuer, pour leur part, à la bonne et sage administration de la chose publique. Ce devoir devient d'autant plus impérieux que les gouvernements démocratiques, à mesure qu'ils semblent donner plus de droits politiques au peuple par l'extension du suffrage qui devient universel, absorbent de plus en plus la direction de toute la vie du citoyen. Avec le progrès de la démocratie, l'Etat se fait professeur de toutes les branches de l'enseignement, directeur, autant qu'il le peut, de toutes les consciences, éducateur et tuteur de tous les enfants, pourvoyeur général chargé de voir à tout ce qui concerne l'individu et la famille, autant et quelquefois plus qu'à ce qui concerne la chose publique proprement dite. Il paraît que c'est là un grand progrès.

Pareillement, par l'abstention ou le trop grand désintéressement des braves gens, qui laissent à d'autres le soin de la conduite du pays, il se forme, dans les pays démocratiques, une classe de spécialistes adonnés à la politique: les politiciens. Ceux-ci vivent de la politique, les uns modestement et dignement, les autres plutôt à l'aise, et quelques-uns dans une singulière opulence.

Ce qui fait que la politique est une profession, un métier profitable et recherché, dont l'apprentissage n'est pas toujours long ni onéreux.

Rien de surprenant alors, indépendamment de toute autre considération, que les Juifs, dont les dirigeants constituent partout une classe très active, très habile et très intéressée, exploitent volontiers le domaine politique des peuples qui les invitent à prendre leur part de l'héritage national. Ils ont garde d'y manquer. Ce ne sont pas eux qui se désintéressent nulle part d'aucune politique.

En Allemagne, favorisés naguère au point de vue financier, les Juifs ne l'étaient pas autant sur le terrain politique. Mais voici qu'ils reprennent bien le temps perdu, qui ne l'était guère, depuis que l'Allemagne se démocratise pour obéir aux vœux de M. Wilson.

Voici, en effet, des renseignements bien intéressants fournis par la revue de la presse de l'Action Française, sous le titre *La Révolution allemande et les Juifs*:

"Si jamais la défaite des Hohenzollern doit provoquer chez nos ennemis une grande convulsion politique, je suis sûr que les juifs y joueront leur rôle."

"Ces lignes étaient écrites il y a deux ans par M. Marc Henry dans son livre: *Au pays des maîtres chanteurs* qui a été largement extrait par l'A. F. M. Marc Henry les réédite dans le *Pays*, et il examine si les juifs ont exercé l'influence qu'il avait prédite.

"La révolution les surprit(?). Pour la canaliser à leur profit, ils s'infiltrèrent peu à peu dans tous les comités révolutionnaires où l'on considéra leur activité et leur connaissance des affaires, leur expérience juridique comme autant d'appoints précieux. Ils purent ainsi dominer la situation, et M. Marc Henry cite les principales personnalités qui occupent une place quelconque dans la hiérarchie.

"Dès le 9 novembre, l'agence Wolff est confiée au camarade Wilhelm Carlé, de Francfort. Le 12 novembre, sur les quatre délégués du peuple pour la ville de Berlin qui signent une proclamation, trois sont juifs: Hugo Heimann, Hermann Weyl et Kurt Rosenfeldt. A Francfort, la moitié du comité exécutif est composée de juifs. A Dessau, la révolution met à la tête du gouvernement l'avocat-député Wolfgang-Heine.

"Le 14 novembre, dans la répartition des charges d'empire, le docteur David et Kautsky sont placés aux affaires étrangères, Edouard Bernstein aux finances, Schumann à la démobilisation, Noske à la marine, le docteur Oscar Kohn à la justice. Le 18, le conseil des ouvriers et soldats de Berlin accueille dans son sein, comme collaborateurs juridiques, trois grands avocats sémites: Thielier, Eugen Fuchs, Rosenberg.

"Dans le parti minoritaire, les juifs sont représentés par Liebknecht, Rosa Luxembourg et Zirtz. La bourgeoisie fonde pour se défendre un grand parti démocratique républicain et lance un manifeste où, sur cent signatures, quatre-vingt-douze émanent de personnalités juives.

"M. Marc Henry donne encore d'autres noms et d'autres exemples qui lui permettent de conclure que les destinées de l'Allemagne future dépendent de l'action conjuguée de ces deux éléments: l'armée et les juifs."

—o—

Il y a là une bonne leçon, dont les frais sont au compte de l'Allemagne, et dont bien des braves gens pourraient tirer grand profit pour le bien de leur pays.

La flotte allemande

C'est sous ce second titre que le capitaine de vaisseau Persius, le plus qualifié des experts navals allemands, a publié dans le *Berliner Tageblatt* du 18 novembre, son sentiment sur l'effondrement de la marine impériale.

"L'Allemagne, dit-il, est frappée de stupeur, à l'idée que le coup terrible qui a mis à bas l'ancien régime, est venu de la marine. On nourrissait l'espoir qu'une seconde bataille du Jutland, après la première qui avait donné, au dire des officiers, de si beaux résultats, mettrait décidément l'Angleterre hors d'affaire, en admettant que les sous-marins n'en vinsent pas à bout tout seuls.

"Ces espoirs reposaient sur des mensonges ! le mensonge a été l'arme principale de nos chefs sur terre comme sur mer. Tirpitz et Capelle ont fait une orgie de mensonges !

"Depuis un an, la vérité est qu'il n'y avait plus de flotte de haute mer impériale, et la force sous-marine digne de ce nom existait seulement dans la bouche de nos amiraux. Nos marins et nos mécaniciens, ces braves garçons, si dociles, avaient été à peu près réduits au désespoir par la brutalité de la discipline.

"Tout cela était inconnu des Allemands parce que le censeur veillait sur la bouche de ceux qui savaient.

"Le matériel allemand a toujours été moins puissant que celui de la marine anglaise. Grâce aux erreurs de herr von Tirpitz dans les plans de construction, toutes nos unités étaient inférieures en déplacement, moins armées et moins rapides que celles de l'ennemi.

"A la bataille du Jutland, la belle manœuvre de l'amiral von Scheen, et la brume ont seules sauvé notre flotte du désastre. La plus grande portée des canons anglais aurait mis au fond tous nos navires trop faiblement cuirassés, et malgré les circonstances favorables nos pertes ont été si élevées, que pour toute personne raisonnable, il était clair que cette bataille ne pouvait pas être renouvelée !

"Les équipages, ceux des sous-marins, comme ceux des navires de haut bord savaient parfaitement que tout nouvel effort était inutile et devait aboutir à une catastrophe. Aussi protestèrent-ils, lorsque, au commencement de novembre 1918, arriva l'ordre à ce qui restait de la flotte de haute mer de se porter au large pour combattre, et toutes les personnes que les mensonges chauvins n'avaient pas affolées, doivent remercier le ciel qu'un second et effrayant sacrifice n'ait pas été consommé !"

Nous nous doutions bien un peu de la tournure que les événements avaient prise dans la marine de notre plus redoutable ennemi, mais il nous est bien agréable d'en entendre l'aveu d'une plume aussi compétente que celle du commandant Persius, sans compter que nous pouvons et devons tirer de ses déclarations des enseignements précieux.

LES SPORTS DES ROIS

La chasse et la pêche dans la province de Québec.—Nos territoires de chasse.
Les pêcheries québécoises.—L'histoire d'une Législation.

LA province de Québec possède dans ses pêcheries et dans ses territoires de chasse des sources de richesses telles qu'il a fallu, au berceau même de la colonie, songer à les protéger par des traités internationaux et par une législation spéciale dont l'objet en même temps qu'il visait à protéger le gibier et le poisson était de faire fructifier ces territoires pour finir par en assurer une exploitation payante et une source de revenus sur laquelle les gouvernements pouvaient compter avec assurance.

Et telle a été l'utilité des lois passées sous les deux régimes en faveur des gibiers et des poissons laurentiens que, bien qu'il y ait eu, naturellement, diminu-

tion notable dans certaines espèces, extinction même complète de quelques races, la province de Québec passe encore à juste titre et même plus que jamais pour le paradis des pêcheurs et des chasseurs et que le gouvernement d'aujourd'hui peut, chaque année, compter sur ces deux sources d'exploitation de nos richesses naturelles pour annoncer même dans les années de grande crise d'encourageants surplus.

Nous ajouterons que ces lois de chasse et de pêche

ont été élaborées avec tant de prudence et de sagesse que malgré les règlements restrictifs plus sévères d'année en année la quantité des produits de nos eaux et de nos forêts a quadruplé celle d'il y a cinquante ans par exemple, alors qu'en ce temps-là, on pouvait pêcher à la ligne et à filet que veux-tu ou chasser de toutes les façons sans qu'il y eut presque de sanction.

Dans un rapport du Commissaire de la Couronne du Canada, qui date de 1856, le commissaire des terres d'alors, l'hon. M. Joseph Cauchon parlant de la production décroissante de certaines pêches, comme celle du saumon, disait: "Il est évident que si l'on ne prend pas quelques mesures d'une nature plus

efficace qu'aucune de celles qui ont été adoptées jusqu'à ce jour pour protéger cette branche précieuse des pêches elle finira bientôt par ne plus produire."

Et M. Cauchon ajoutait:

"La passation de lois cependant ne suffira jamais à moins que l'on ne pourvoie en même temps à l'établissement d'une surintendance qui puisse faire exécuter ces lois. Pour protéger nos pêches de toute espèce il serait à désirer qu'une surintendance de ce genre fut établie et organisée de telle manière qu'elle put assurer la mise en vigueur des lois dans toutes les parties de la province qui renferme des pêches de quelque valeur."



La chasse au chevreuil dans les Laurentides.

Depuis, ce vœu émis par l'hon. Joseph Cauchon a été pleinement réalisé; les surintendances qu'il réclamait ont été établies, les lois ont été édictées et observées; la pêche au saumon, pour ne citer que celle-là, qui pendant l'année 1856, produisait à peine 2,500 barils, a produit, en 1917, pour les pêcheries maritimes et intérieures de la province de Québec, 14,552 quintaux d'une valeur de

\$103,693. En 1856, la valeur de nos pêches était \$400,000 et, en 1917, cette valeur atteignait \$2,076,851.

Quant à la chasse, voilà un demi-siècle, les revenus étaient nuls; aujourd'hui, grâce aux lois qui régissent nos territoires de chasse, grâce à la création des parcs et à l'établissement d'une surintendance, les revenus, de ce fait, sont,—dernier rapport—de \$99,946.52. Et cela malgré l'extinction presque complète de certaines races de gibier, disparition due à l'absence des lois que l'on a trop retardé à établir pour les protéger.

Car, dans le Bas-Canada, pendant longtemps, on a chassé comme des barbares, comme des Goths et des Ostrogoths; on a pourchassé et tué sans pitié le petit et le gros gibier, simplement pour le plaisir de tuer. Rien n'était respecté, ni le temps sacré de l'incubation, ni la période délicate des amours chez nos gros gibiers.



L'orignal abonde dans la région du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi.

Les deux rives du Saint-Laurent, depuis l'entrée du Golfe jusqu'aux chutes du Niagara—longueur de sept à huit cent lieues—se sont toujours présentées comme un seul et vaste territoire de chasse. Pendant longtemps, comme Jacques-Cartier à l'Île-aux-Oiseaux, en 1534, les chasseurs ont pu trouver du gibier pour fréter des navires entiers, chaque année. Les tributaires de l'Outaouais, les pointes du lac Erié, les marais du lac Saint-Clair, la baie de Burlington, la Pointe-au-Père, la Batture-aux-Loups-Marins, les dunes de l'Île-aux-Grues, les battures des Mille-Vaches, de l'Île Blanche, de l'Île-aux-Lièvres, des îles Les Pélerins, les îles de Sorel, les battures de la Baie du Febvre, les plages de Kamouraska, les rives escarpées du Saguenay, la vallée du Lac Saint-Jean, voilà tout autant de localités qui ont pu, pendant des siècles, entrer en comparaison avec les territoires de chasse du vieux monde les plus giboyeux. Ne parlons pas des parages de la Baie d'Hudson, des lacs du nord, de la péninsule du Labrador, des rives de l'océan glacial, des îles du golfe, rendez-vous généraux de tout le gibier de nos littoraux, mais si éloignés, si inaccessibles parfois! Les relations des explorateurs contiennent au sujet de la quantité de gibiers qui abondaient dans ces régions des faits presque incroyables.

Mais on chassait, nous le répétons, non pas en sauvage, qui chasse avec sagesse, mais en véritables barbares. L'on était en train de refouler jusques aux îles solitaires du bas du fleuve et aux côtes inaccessibles de la Baie d'Hudson le gibier qui pullulait du Golfe jusqu'au Niagara, quand la Législature de Québec

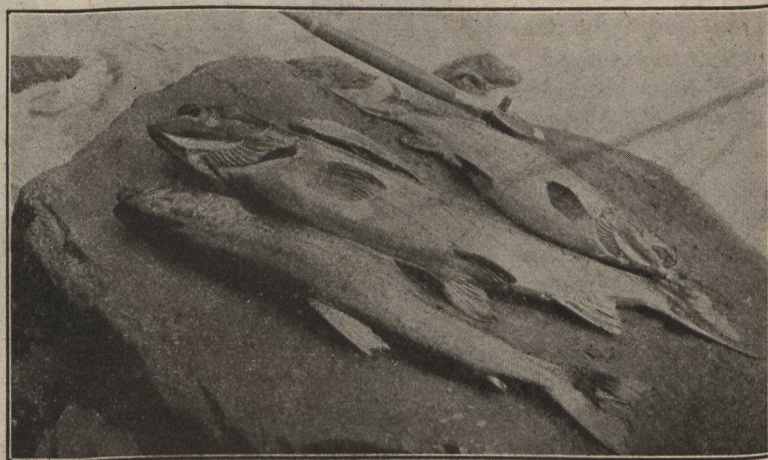
par ses premières lois de protection du gibier est venue réprimer ces attentats et ces tueries en masse contre les bêtes de nos forêts.

La protection du gibier, après avoir été longtemps méconnue a enfin obtenu parmi nous droit de cité. Nos lois de chasse, améliorées chaque année, font maintenant l'admiration de nos voisins qui, chaque année, fondent des clubs pour la protection du gibier, sur le modèle des nôtres et passent des ordonnances à notre exemple.

Pour signaler la sympathie qui existe entre les autorités canadiennes et américaines qui s'intéressent à la protection du gibier, rappelons que l'Association des commissaires des Etats-Unis, a changé son nom de "National Fish and Game Commissionners" en "International Fish and Game Commissionners" dans le seul but de permettre d'accepter parmi ses membres, l'hon. M. Honoré Mercier, ministre actuel de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Ce sera assurément l'un des plus grands bienfaits de la Législature québécoise que d'avoir ainsi mis ordre à l'imprévoyance, à l'ignorance et à la barbarie des chasseurs d'autrefois. Sans ces lois, il n'est pas téméraire d'affirmer que nous n'aurions plus aujourd'hui une seule espèce vivante complète de gibier dans toute la province.

Au nombre des bêtes fauves à la conservation



Quelques ouananiches prises dans la rivière Metabetchouan.

desquelles nos lois provinciales ont contribué, bien que trop tard malheureusement, pour l'avantage des chasseurs canadiens de bonne foi et pour le plus grand profit du Trésor provincial, signalons l'orignal, le caribou et le chevreuil. C'est aujourd'hui l'orignal qui est de nos gros gibiers bas-canadiens le plus commun. Sans nos lois de protection du gibier, il serait assurément disparu comme le buffle l'est des plaines de l'Ouest. Le chevreuil existe encore; mais malheureusement pour lui et pour nous, les lois ont été

promulguées trop tard et ce n'est que par une sage politique de protection de plus en plus sévère, comme celle qui est en vigueur actuellement, que l'on réussira peut-être à raviver et à ramener chez nous cette race intéressante et si élégante de nos CERVIDAE. Quant au caribou, le caribou des bois, il était condamné à disparaître, grâce aux massacres dont il fut la victime pendant le dernier quart du dernier siècle, quand les lois sont venues à son secours. Les caribous voyagent généralement par bandes de plusieurs centaines, la chasse à cet animal était devenue une véritable boucherie. Dans l'extrême-nord du continent, on rapporte que pendant plusieurs années, les chasseurs en ont fait des massacres effroyables. Une seule famille de chasseurs indiens en détruisait jusques deux ou trois cents en l'espace de quelques semaines seulement. On pratiquait cette chasse barbare de toutes les façons, au moyen de fosses creusées sous la mousse des forêts, ou avec les lacets, les pièges, les flèches, les armes à feu.

Dans ces dernières années, sans que l'on ait encore indiqué clairement les causes, le caribou des bois s'est mis à immigrer de la province de Québec où il était très abondant voilà quelques années. D'après les chasseurs, il a gagné le sud-ouest, en arrière du Lac Supérieur. Il semble que cette disparition du caribou des bois soit due à une cause plutôt naturelle. En effet, le caribou suit naturellement un trajet migratoire très net; il a abondé successivement à Terre-neuve, puis dans la Nouvelle-Ecosse, puis dans la partie septentrionale de l'état du Maine et, pendant les derniers vingt-cinq ans, sur les deux rives du Saint-Laurent, dans la province de Québec; il est donc très probable qu'il gagne maintenant l'ouest, dans la région du Lac Supérieur. Il est probable aussi qu'il nous reviendra quand il aura accompli son pèlerinage à travers l'Amérique du nord.

Quoiqu'il en soit, on a tout fait pour protéger le caribou en ces dernières années. Comme il tendait, d'année en année, à disparaître, les lois de chasse les plus sévères ont été édictées pour sa protection.

On a écrit des volumes et des volumes sur nos grands fauves bas-canadiens. Il serait difficile même de les énumérer tous dans le cadre restreint d'un article. Signalons seulement au passage les principaux animaux à fourrure dont la province tire ses meilleurs revenus, grâce surtout à la royauté qu'elle a établie sur leurs peaux, et aux permis qu'elle vend pour les chasser en temps de chasse. Nous avons nommé l'orignal, le caribou, le chevreuil; énumérons encore le loup-cervier, le carcajou, le pékan, la martre, la loutre, le castor, le vison, le rat musqué, l'ours. Parmi les oiseaux sur lesquels plane l'égide de nos lois provinciales, chez les rapaces: l'aigle de toutes les espèces, les faucons et les hiboux; parmi les longepennes: les goélands, les hirondelles de mer, les mouettes; parmi les stéganopèdes: les cormorans, les bassans, tous oiseaux à la chaire désagréable; parmi les lami-

rotes: les barnaches, les oies sauvages, les canards, les perdrix, les sarcelles, les beccassines et, enfin, parmi les plongeurs; les pingoins, les pluviers etc. Et que d'autres sortes d'oiseaux notre province n'est-elle pas le paradis?

* * *

C'est en 1858 que le Service des Pêcheries du Ministère des Terres de la Couronne fut organisé dans la vieille province du Bas-Canada. M. W. F. Witcher en eut, le premier, la direction. Toutes les affaires respectives aux pêcheries et aux terres riveraines; îles, grèves, lots de grève, rivières, lacs etc., dans tout le Haut et le Bas-Canada, d'abord, lui furent également soumises. Ce premier service des pêcheries des Terres de la Couronne fut organisé sous l'autorité des lois 20 Vict. ch. 21 et 22, Vict. ch. 86 et sanctionnées respectivement le 10 juin, 1857, et le 16 août 1858. Ce dernier acte autorisait le gouverneur en conseil à émettre des baux et permis de pêche spéciaux dans le domaine de la Couronne pour tout terme n'excédant pas neuf années et aussi à établir les règlements nécessaires pour la bonne administration et la protection des pêcheries. La nomination des surintendants des pêcheries pour le Haut et le Bas-Canada fut autorisée par ces deux lois et la loi de 1858 pourvut également au paiement de primes de pêche.

C'est l'hon. M. Cauchon, dont nous avons signalé, au début de cet article, quelques remarques publiées dans son rapport de 1856 alors qu'il était commissaire des Terres de la Couronne, qui a été l'auteur de la loi de 1857, et l'hon. L. V. Sicotte qui fut celui de la loi de 1858.

Jusqu'en 1860, la surintendance des Pêcheries fut confiée à un seul fonctionnaire. Cette année-là, par ordre ministériel, on divisa le travail dans le but de prévenir toute confusion, d'assurer plus d'efficacité et de pratiquer une économie mieux entendue. La surintendance de la division du golfe, de la Pointe-des-Monts au Cap-Chat, Gaspé, Baie-des-Chaleurs etc., fut confiée au capitaine Fortin et les territoires de la partie supérieure du Saint-Laurent du Bas-Canada, les lacs intérieurs, etc., à M. Richard Nettle.

C'est en partie à l'agitation créée par M. Nettle autour de la question des pêcheries, dans la presse, et aux abus signalés dans un livre qu'il publiait au commencement de 1857, de même qu'à l'intérêt très vif que portaient le gouverneur-général et l'hon. M. Cauchon et aussi aux requêtes qui inondèrent à ce sujet toutes les parties du pays que fut promulguée cette loi de protection de nos poissons. On signale en particulier, des requêtes signées par tous les Indiens de la Côte Nord, grâce à l'influence du R. P. Arnaud, leur missionnaire. Tous les grands sportsmen du temps firent également signer de ces requêtes demandant, en particulier des garde-pêches sur les côtes

bas-canadiennes où l'on prétendait que les pêcheurs américains, en contravention au traité de 1854 passé entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis causaient de grands dommages aux établissements de pêche et des préjudices considérables au commerce du poisson sur la Côte Nord du Saint-Laurent.

Le capitaine Fortin avait aussi demandé dans son rapport, en 1856, en sa qualité de magistrat stipendiaire chargé de protéger les pêcheries et les pêcheurs du golfe contre l'intrusion des étrangers, l'adoption d'une loi générale régularisant les opérations de pêche dans toute la province.

Ajoutons que c'est en 1857 que M. Nettle, "à qui" dit M. E. T. D. Chambers dans *Les Pêcheries de la province de Québec*, "il faut attribuer une grande place dans le souvenir des amis des salmonides et de la conservation des variétés canadiennes," fonda et mit en opération avec succès le premier établissement de pisciculture canadien. L'autorisation de faire les dépenses nécessaires à cette fin fut accordée par sir E. P. Taché, premier ministre. Rien de plus intéressant à lire que le rapport de M. Nettle sur ses premiers essais de pisciculture.

Telle était la situation sous le gouvernement de l'ancienne province du Canada-Uni jusqu'à la Confédération—1867.

Cette situation fut considérablement améliorée sous le régime fédéral.

Mais dans la suite et jusqu'en 1883, la province de Québec n'exerça aucun contrôle sur les pêcheries situées dans ses limites, ce qui explique que jusqu'en 1883, il n'en est fait aucune mention dans nos rapports provinciaux. C'est à la suite du jugement de la Cour Suprême dans la cause de la Reine vs Robertson, en 1882, qui reconnaissait aux provinces leurs droits de pêche dans les eaux bornées par les terres publiques restées en leur possession, que la province de Québec entra dans son bien en ce qui regarde ses pêcheries.

Voilà pour le passé, un passé, au reste, assez rapproché de nous, comme on peut le constater.



Le lac des Journalistes à Ferme-Neuve.

Depuis, l'administration provinciale des pêcheries et de la chasse a été d'année en année toujours plus satisfaisante à tous les points de vue.

Il serait trop long de faire ici, l'historique complet de cette administration et de ses résultats obtenus progressivement. Pour l'instant, notons que le revenu provenant des services de chasse et de pêche

dans la province de Québec est monté de \$3,232.50 qu'il était en 1884 à \$219,644.14, d'après le dernier rapport qui est celui de 1918; soit: \$99,946.52 pour la chasse, \$94,491.98 pour la pêche.

Voilà les bienfaits d'une administration bien entendue.

L'hon. M. Lynch, qui avait donné, en 1883, un commencement d'organisation au service des pêcheries eut pour successeur au Ministère des Terres de la Couronne, l'hon. M. Pierre Garneau. Après lui, vinrent successivement les honorables MM. Duhamel, Flynn, Parent et Turgeon. En 1905, les services des pêcheries et de la chasse furent détachés du Ministère des Terres et incorporés au nouveau ministère de la Colonisation, et des Mines dont feu l'hon. Jean Prévost fut ministre, de juillet 1905 à octobre, 1907. Feu l'hon. Chs Devlin lui succéda et occupa ce poste jusqu'à sa mort, en octobre, 1914, alors qu'il fut remplacé par le ministre actuel de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, l'hon. M. Honoré Mercier sous l'administration duquel des lois les plus importantes concernant la chasse et la pêche ont été passées.

Ajoutons que sous l'administration de ces différents ministres, feu E. E. Taché, sous-ministre des

Terres, décédé le 13 mars, 1912, eût la surveillance directe des services de chasse et de pêche, depuis leur création en 1883 jusqu'à leur incorporation au Ministère de la Colonisation et des Mines, en 1905. M. Sergius Dufault,

sous-ministre actuel de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, a ensuite occupé le poste de feu M. Taché depuis la formation de ce ministère.

Comme surintendant des Pêcheries, depuis 1883, se succédèrent les messieurs suivants: M. Machedié, J. N. Proulx, Honoré Chassé, L. Z. Joncas qui mourut en 1903 et auquel succéda le surintendant actuel, M. Hector Caron, ancien député de Maskinongé.

Voilà en quelques mots l'historique de cette importante organisation qui préside à la répartition des revenus de nos plus intéressantes richesses naturelles; celles qui attirent constamment sur nous des regards d'envie non seulement des autres provinces et des Etats-Unis, mais même des pays d'Europe. Car, nos territoires de chasse et de pêche ne nous attirent-ils pas, depuis plus d'un siècle, chaque année, des milliers d'étrangers? Notre poisson et notre gibier à plumes et à poils ne jouissent-ils pas d'une réputation universelle? Nos fourrures ne sont-elles pas supérieures à celles des célèbres foires de Midji-Morgorod? Notre poisson, en particulier, notre délicieux saumon des rivières laurentiennes, et notre

* * *

Echos et Commentaires

riche et si abondante morue du golfe, n'aliment-ils pas les plus grands marchés de l'Amérique et nos espèces ne sont-elles pas les plus recherchées? Enfin, nos pêcheries seules n'ont-elles pas une valeur de plus de \$2,000,000?

On parle du Pérou pour exprimer la richesse. Nos territoires de chasse et de pêche ne constituent-ils pas pour nous le plus riche des Pérous? De l'or circule en tapinois sous l'ombre des grands arbres de nos forêts et sur leur mousse feutrée; de l'or coule dans nos rivières, déferle avec les vagues de notre fleuve et fait briller la surface de nos lacs. Que de personnes vivent de cet or!

On compte, au plus bas chiffre, 15,000 des nôtres qui trouvent aujourd'hui de l'emploi dans l'exploitation de nos territoires de chasse et de pêche tels qu'ils sont organisés.

Un tel trésor ne devait pas être laissé en proie à la dilapidation et au braconnage; il fallait des lois pour le protéger contre les maraudeurs de l'intérieur ou du dehors. Ces lois, comme nous venons de le voir, ont été établies; elles se sont développées et améliorées, grâce aux leçons de l'expérience et de la pratique.

Jusqu'en ces derniers temps, on a sagement profité de tout pour tirer des revenus de ces ressources naturelles en même temps que pour les protéger. L'un des derniers amendements aux lois existantes a été l'établissement d'un droit régulier sur les fourrures. Or, d'après le dernier rapport, ce droit a rapporté au Trésor de la province la somme de \$48,676.92. En plus de ce nouveau revenu, cette législation, en vigueur seulement depuis un an, a eu pour effet d'améliorer considérablement la position de tous ceux qui sont intéressés au commerce des fourrures; le trappeur y trouve son compte et peut offrir le produit de sa chasse à qui il veut tout en exigeant la pleine valeur commerciale de sa marchandise; de même le marchand et l'intermédiaire, porteur d'un permis, peuvent transporter ouvertement leurs marchandises sans aucune crainte. C'est pourquoi, durant cette première année de la mise en vigueur de cette réglementation, 418 établissements et marchands de fourrures ont requis les services des garde-chasses provinciaux pour le marquage de la fourrure sujette à la royauté.

Et ces intéressantes ressources naturelles ne sont pas encore parvenues à leur complet développement; il faudra encore et toujours de nouvelles lois pour les protéger et les faire fructifier. Si nous voulons conserver ce trésor, il importe que chacun y mette du sien et que chacun manifeste de la bonne volonté dans l'observance des lois établies.

JEAN STE-FOY.

Partout où il y aura une société établie, la religion est nécessaire.

VOLTAIRE

La frontière du Rhin

UN journal de Montréal, d'ordinaire mieux renseigné sur les choses de France, se prononçait dernièrement contre l'extension de la France au-delà de ses frontières de 1870, estimant que la reprise de l'Alsace-Lorraine d'alors, sans rien de plus, devrait suffire à la France. Autrement "on songerait à une véritable conquête."

La question en réalité n'est pas aussi simple, et ce serait raisonner d'une façon un peu trop primaire que de dire: La France et les Alliés n'ont pas entrepris une guerre de conquête, mais une guerre défensive. Donc la rive gauche du Rhin doit rester allemande et prussienne. On raisonne ou plutôt on déraisonne de la même façon quand on dit: Les peuples doivent avoir la libre disposition de leurs destinées. Donc les Allemands de l'ancien empire d'Allemagne et de l'ancien empire Autrichien doivent avoir la liberté de s'unir et de se réorganiser pour dominer l'Europe.

Il n'y a rien de plus dangereux que des principes ainsi partiellement vrais et partiellement faux érigés en vérités absolues pour étayer de trop sommaires sophismes.

Jusqu'à la déclaration de guerre de 1914 l'Allemagne possédait, en vertu de deux traités, la partie que l'on sait de la rive gauche du Rhin. Elle en avait pris un morceau important en 1815 et l'autre en 1871. La déclaration de guerre par l'Allemagne a de nouveau posé la question de la frontière franco-allemande. Si l'Allemagne eût été victorieuse dans son injuste guerre offensive, elle eût certainement reculé considérablement sa frontière de l'ouest à même le territoire français. Elle n'a guère fait un secret de ses projets.

Lorsque c'est la France qui est victorieuse dans sa juste guerre défensive, pourquoi donc n'aurait-elle pas le droit de reprendre ce qui lui a été enlevé non seulement en 1871 mais aussi en 1815? Pour assurer sa propre sécurité et pour enlever à son ennemi le plus dangereux l'avantage qu'il tire de la rive gauche du Rhin, pourquoi ne pas revenir à cette frontière naturelle qui fut longtemps la frontière historique entre la Gaule et la Germanie?

Il y a, il est vrai, sur cette rive gauche du Rhin des populations, sinon allemandes d'origine, du moins germanisées, dont il faut tenir compte. On ne dispose pas des populations humaines comme d'un troupeau. Aussi il ne s'agit pas de franciser de force ces populations, comme les Allemands ont essayé de germaniser les populations de l'Alsace-Lorraine. On peut refouler au-delà du Rhin l'Etat allemand et surtout la Prusse, sans molester injustement les populations de la rive gauche.

D'ailleurs même si ces populations avaient à souffrir dans leurs sympathies allemandes, comme elles auraient justement et nécessairement à souffrir pour la part qu'elles ont prises dans les brigandages et les crimes de l'Allemagne, il n'est pas écrit dans les desseins de la Providence ni même dans les illusions de la ligue des nations qu'aucun peuple n'aura plus à souffrir pour ses fautes et pour les fautes de ses gouvernants. Dans la vie internationale, comme dans la vie nationale, l'ordre général, le bien de l'ensemble, la nécessité de protéger les honnêtes gens contre ceux qui ne le sont pas ou qui le sont moins, impose des sacrifices et des souffrances inévitables.

Mgr Gibier, évêque de Versailles, a écrit sur ce sujet dans la *Libre Parole*, reproduite par la *Croix* de Paris, une page pleine de bon sens et de modération, qui semble bien devoir fixer les esprits soucieux avant tout, non d'une idéologie nuageuse, mais du bon ordre et de la paix future:

"Pour résoudre le problème de la rive gauche du Rhin, écrit Mgr Gibier, il importe de regarder non seulement dans le présent, mais encore loin dans le passé et loin dans l'avenir... La solution de ce problème devra être faite selon la nature et conformément à la raison, pour la défense efficace de notre frontière et sans entretien de ferment de revanche chez nos ennemis.

"L'histoire nous enseigne que les provinces rhénanes ont été—naturellement et ethnologiquement—tour à tour celtes, gauloises, romaines, franques, françaises, germaniques sans doute, mais qu'elles n'ont jamais été prussiennes ou plutôt borussiennes, c'est-à-dire slaves...

Et Mgr Gibier conclut: *"Je ne sais si le Congrès de la paix nous donnera la France rhénane. Mais, en tout cas, il faut qu'il nous supprime la Prusse rhénane, cette anomalie, cette monstruosité européenne et mondiale... Si la rive gauche du Rhin ne devient pas française, il ne suffira pas pour fermer complètement la porte de la neutraliser. Il faudra l'internationaliser.*

"Oui, la formule me paraît bonne: "Plus un soldat allemand, plus une forteresse allemande sur la rive gauche du Rhin."

Voilà bien qui nous paraît concilier les exigences légitimes du patriotisme français clairvoyant avec les nécessités de la justice et du bon ordre international.

J.-A. L.

Courrier bibliographique

Questions ouvrières et sociales, par le R. Père H. Stanislas, prêtre des Frères de Saint-Vincent de Paul—(vol. in-12 de 88 pages, au Patronage de Lévis. Prix 25 sous l'unité, et réductions importantes par quantités pour propagande.)

Sous'une forme modeste et dans un style sans prétention, où l'on sent cependant la fermeté de la

pensée et le courage de dire toute la vérité, ces pages d'un apôtre de la jeunesse ouvrière renferment le résumé clair et très substantiel d'une abondante doctrine sur cette question sociale si compliquée pourtant en elle-même, question inextricable pour qui s'y aventure sans être guidé par une science sûre des principes et par une connaissance exacte des faits.

Ce modeste volume, muni de l'*Imprimatur* de S. E. le Cardinal Bégin, semble destiné particulièrement aux ouvriers et surtout à leurs chefs légitimes, mais tous ceux qui s'intéressent à la "reconstruction" sociale, dont on parle beaucoup actuellement, devraient en prendre connaissance. Il aidera ceux qui ont déjà des connaissances sur ces questions à s'en faire un résumé plus clair; et il aidera non moins avantageusement ceux qui veulent étudier, à partir d'idées sommaires sûres et précises, pour continuer leurs études et compléter leur information.

Il importe tant, en effet, et aux ouvriers et aux patrons et à tous ceux que doit intéresser le problème du travail, de se former d'abord une idée juste et précise de la nature du travail humain, du salaire (juste salaire, salaire familial, salaires uniformes), de l'organisation syndicale des ouvriers et des patrons, du droit de grève, des relations de justice et de charité qui doivent constamment exister entre le patron et ses ouvriers.

Si l'on a des idées justes, vraies, chrétiennes sur ces notions premières et fondamentales, il y a espoir fondé d'arriver à une entente avantageuse à tout le monde pour le maintien de l'ordre et de la paix. Presque toujours les difficultés naissent de ce que l'on n'a pas d'idées justes et précises sur ces premiers éléments des questions ouvrières et sociales.

Or sur tous ces points les notions données par le R. P. Stanislas nous paraissent bien d'une parfaite conformité avec les données de la philosophie catholique et avec les enseignements des deux grands papes Léon XIII et Pie X.

Dans un appendice non moins intéressant que le corps de son livre, l'auteur a réuni quelques observations bien sages et utiles sur les agglomérations locales, sur les grandes et les petites villes et sur leur prospérité, sur les fortunes utiles et nuisibles, sur la centralisation et l'ingérence de l'Etat.

C'est donc un excellent et très utile travail que le R. P. Directeur du Patronage de Lévis présente aujourd'hui au public canadien que la question sociale préoccupe et doit préoccuper de plus en plus.

Si tous ceux qui devraient lire ce modeste mais très substantiel volume le lisent, une première et une deuxième édition ne suffiront pas aux demandes. C'est bien ce que nous souhaitons pour le profit des lecteurs plus encore que pour la joie pourtant bien légitime de l'auteur.

J.-A. L.

Fait important à rappeler

Don Paolo Agosto, dans ses dernières pages romaines du Canada français, consacrées à résumer l'histoire des Origines de l'Unité italienne, rappelle un souvenir historique qu'il ne faut pas laisser tomber dans l'oubli, et que voici:

Quand, en 1870, la France demanda à l'Autriche et à l'Italie de s'allier à elle dans sa lutte contre l'Allemagne, l'Italie soutenue par l'Autriche, en la personne du ministre de Beust, demanda Rome comme prix des services qu'elle allait rendre. A cette demande M. de Gramont s'indigna que le gouvernement de Sa Majesté Apostolique suggérât au cabinet de Florence l'idée que Napoléon sacrifierait le Saint Siège au besoin de se défendre. "La France, dit-il, ne peut défendre son honneur sur le Rhin et le sacrifier sur le Tibre." Dans le traité qui fut présenté à l'empereur dès le premier jour du mois d'août et qui devait lui assurer le concours de l'Autriche et de l'Italie, l'article 7 abandonnait le règlement de la question romaine au gouvernement italien; l'empereur le rejeta et le soir du 3 août, il écrivait à l'impératrice: "Malgré les efforts de Napoléon (le prince Jérôme), je ne cède pas sur Rome." L'empereur incarnait à ce moment-là les sentiments de la France catholique, et celle-ci ne fut abandonnée et battue que pour n'avoir pas voulu abandonner le Saint Siège.

Cermet de la langue française

Doit-on dire : *Au Canada* ou : *En Canada* ?

"On se sert de *en*, dit Littré, devant les noms de continents, de pays, de province, quand ils sont féminins: Aller ou résider en France, en Afrique, en Algérie, en Angleterre, en Normandie; de *à*, s'ils sont masculins: aller ou résider au Japon, au Mexique, au Canada, au Perche, au Maine. Cependant on dit : en Portugal, en Danemark, en Béarn, bien qu'ils soient masculins"... (V. Littré, lettre A, Rem. 5).

Objection. M. Bourassa écrit *en Canada*. On doit donc se servir de la préposition *en*: aller *en Canada*.

Réponse : M. Bourassa n'est infaillible qu'en politique. En grammaire, il peut, à la rigueur, se tromper. Nous croyons qu'il se trompe dans le cas dont il s'agit.

Doit-on dire : Aller *aux* Trois-Rivières, *aux* Trois-Pistoles, *à la* Rivière-du-Loup, *au* Petit-Cap Saint-Joachim, ou bien : Aller *à* Trois-Rivières, *à* Trois-Pistoles, *à* Rivière-du-Loup, *à* Petit-Cap Saint-Joachim ?

Disons : Aller *aux* Trois-Rivières, *aux* Trois-Pistoles *à la* Rivière-du-Loup, *au* Petit-Cap Saint-Joachim, comme on dit : Aller *au* Havre, *au* Creuzot.

Pourquoi ? Parce que le nom, ce n'est pas Trois-Rivières, mais Les Trois-Rivières; ce n'est pas Petit-Cap, mais Le Petit-Cap; ce n'est pas Havre tout court, mais Le Havre. Il faut donc mettre la préposition *à* devant l'article *et*, s'il y a lieu, faire une contraction:

à La Rivière-du-Loup, aux Trois-Rivières, au Havre. On agit de même avec la préposition de : Je pars *du* Havre, *de* La Rivière-du-Loup, *des* Trois-Rivières...

J. N.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

Nous avons reçu la lettre suivante :

X. 22 janvier 1919.

Monsieur le rédacteur de la "Vie Canadienne",
Québec.

Monsieur,

Vous avez beau prendre la défense de l'Angleterre et nous pousser à l'impérialisme, vous ne me ferez pas aimer les Anglais qui nous persécutent dans l'Ontario et dans l'Ouest. Vous ne me ferez jamais croire que nous avons le devoir de nous sacrifier pour l'Angleterre. Nous n'avons qu'une patrie à aimer et à défendre, c'est notre Canada, notre unique patrie. L'empire ne me dit rien de bon; au contraire, j'en redoute beaucoup de mal pour notre race.

Sans rancune,

Votre etc.

REPONSE

Monsieur,

Je vous remercie cordialement de votre lettre. Il y a toujours intérêt et même plaisir à connaître l'avis d'un adversaire assez intelligent pour être poli. Et ce n'est pas une chose si commune de nos jours.

Permettez-moi aussi de vous faire mes sincères compliments de la plénitude concise de votre lettre. En quelques lignes, vous avez condensé assez de sophismes et d'aperçus faux pour offrir le sujet de toute une brochure à qui voudrait prendre le temps d'éclaircir les nombreuses questions que vous unissez dans une étroite confusion. Vous avez un talent de synthèse étonnant. Mais voyons si votre synthèse reste solide quand on l'analyse. Je suppose que vous admettez les lois de la logique et que vous n'estimez pas celle-ci une "simple obstination intellectuelle", comme font quelques-uns.

Ainsi donc vous voyez d'un mauvais œil que nous prenions la défense de l'Angleterre. Est-ce que par hasard nous avons défendu des actes mauvais ou des dispositions mauvaises de l'Angleterre? Est-ce que par ailleurs, en défendant l'Angleterre, nous avons lésé ou mis de côté les droits de la vérité et de la justice? Si nous n'avons fait ni l'un ni l'autre, et vous ne nous montrez pas que nous l'avons fait, comment pourriez-vous nous blâmer? Quelle faute avons-nous commise? Est-ce que l'Angleterre ne doit pas être

soutenue quand elle fait le bien en usant de son bon droit? Avons-nous fait autre chose?

Mais il est des Anglais qui nous persécutent... "dans l'Ontario et dans l'Ouest".—Cela n'est que trop vrai, trop humiliant pour eux et trop pénible pour nous. Mais cela nous donne-t-il le droit en bonne morale évangélique, de les haïr et de leur déclarer la guerre? Serait-il même sage de leur déclarer, pour ces griefs trop réels, une véritable guerre?

Mais vous faites une autre grave méprise. Est-ce que ces ontariens et ces *westerners* sont tous les Anglais? Est-ce que l'Ontario et l'Ouest sont de Angleterre ou du Canada! Si vous aimez tout le Canada, il faut vous rappeler que l'Ouest et l'Ontario en font partie. Frapper sur l'Angleterre parce qu'une province autonome, comme le Manitoba, nous traite injustement, ne paraît pas plus défendable au point de vue de la justice qu'au point de vue de la logique, surtout lorsque c'est l'Angleterre qui reconnaît la justice de nos plaintes, et lorsque c'est le gouvernement du Canada qui ne veut rien faire pour remédier à l'injustice de la situation.

Pareillement, vouloir que l'Angleterre règle toutes nos difficultés canadiennes, même provinciales, et réclamer en même temps d'être soumis le moins possible à son autorité, paraît difficile à concilier, dans la théorie comme dans la pratique, paraît même puéril.

Quoi qu'il en soit, monsieur, il paraît bien évident à beaucoup de gens, aujourd'hui autant et plus que jamais peut-être, que le conseil le plus sot et l'inspiration la plus néfaste que l'on puisse donner aux Canadiens-Français est de prendre parti contre l'Angleterre soit dans la politique canadienne, soit dans la politique internationale, soit même dans ce que nous pourrions appeler la politique religieuse.

Vous allez crier ici à l'impérialisme, dont vous nous parlez deux fois dans votre lettre, sachant que ce mot épouvantail remplace pour certaines imaginations toutes les raisons qu'elles sont incapables de prendre en considération. Il y a impérialisme et impérialisme, monsieur, et permettez-nous de vous renvoyer à un article que nous publions aujourd'hui même, où nous verrez que le péril d'un impérialisme imaginaire se change parfois en un accroissement d'autonomie et d'indépendance.

Quant au "devoir de nous sacrifier pour l'Angleterre", dont vous parlez, permettez-nous de vous faire observer qu'ici encore votre rhétorique plane dans une sphère imaginaire, sans se fixer sur aucune réalité. Pour ramener votre phrase aux proportions de la réalité, c'est-à-dire pour exprimer réellement ce que nous avons voulu et ce que nous voudrions encore faire croire à nos compatriotes, il faudrait la formuler ainsi, et peut-être alors ne voudriez-vous plus la signer : "Vous ne me ferez jamais croire que nous avons le devoir de faire de sérieux sacrifices pour la cause de l'Angleterre qui comprend la cause du Canada tout entier et celle des Canadiens-Français en particulier,

pour la cause de l'Angleterre qui se confond, dans la guerre allemande, avec celle de la civilisation, avec celle de la justice et de la liberté."

Ainsi ramenée aux proportions de la réalité et débarrassée des réticences et des outrances, également fausses, dont certaine rhétorique populacière l'a affublée, la question de notre participation dans la guerre avec l'Angleterre et ses Alliés, reste une question que nous sommes toujours prêts à soutenir et même défendre contre tout contradicteur honnête et sérieux.

Le malheur de certains agitateurs qui se sont constitués les guides de notre peuple, pour le malheur et le deshonneur de celui-ci, est de n'avoir pas compris, ni au commencement ni au cours de la guerre, la portée de celle-ci, et de s'être figuré, par surcroît d'aberration, que le Canada était un pays indépendant de l'Angleterre, comme il l'est de l'Espagne.

Malgré l'absolue indépendance des Etats-Unis, malgré la doctrine Monroe, malgré ses répugnances pour la guerre et les avantages économiques qu'il trouvait pour son pays dans la neutralité, le président Wilson, en mars 1917 a été forcé de se rendre loyalement à l'évidence : "Nous n'appartenons plus à une sorte de province détachée de l'univers, a-t-il déclaré au Congrès américain. Ces trente mois d'événements tragiques ont fait de nous des citoyens mondiaux. *Que nous le voulions ou non, le sort de notre nation est en jeu.*"

Voilà ce que des Canadiens ont vu dès les premiers jours de la guerre, et voilà ce que d'autres Canadiens n'ont pas voulu voir et ne veulent pas voir, même après la guerre. Entre vous et nous, Monsieur, toute la question est là, dans son point capital. Le reste est question de détails sur lesquels on peut discuter, après s'être fixé, pour l'admettre ou le rejeter, sur le point capital. Mais pour se fixer ainsi, il faut mettre de côté les déformations fallacieuses d'une rhétorique trop déclamatoire et ne pas nous imputer d'avoir simplement affirmé que "nous avons le devoir de nous sacrifier pour l'Angleterre." Personne de ceux qui ont parlé sérieusement n'a ainsi posé la question en dehors des données réelles du problème.

Ce ne sont là, Monsieur que quelques-unes des précisions qu'appelaient votre lettre, mais elles sont suffisantes pour vous faire voir qu'il est indispensable pour discuter entre gens sérieux et honnêtes de descendre d'abord des nuages de l'imagination aux réalités des faits et des idées précises.

Croyez-nous, etc.

PENSÉES

Quand la foi meurt, la raison s'imagine qu'elle héritera; mais son fils aîné, le doute, lui dispute la succession; il fait plus, il s'en empare, et l'on ne sache pas que sa mère l'ait jamais dépossédé.

LAMENNAIS.

La Vie Canadienne

remercie tous ceux qui l'accueillent avec une bienveillance de plus en plus encourageante.

La Vie Canadienne

pour répondre à ces encouragements de ses lecteurs et de ses collaborateurs, dont le nombre et la qualité vont aussi s'augmentant, s'efforcera de devenir de plus en plus intéressante et utile pour ses lecteurs et pour la cause sacrée de la patrie à laquelle elle s'est consacrée.



**"LA FORME LA PLUS PURE
SOUS LAQUELLE LE TABAC
PEUT ÊTRE FUMÉ."**

Lancet.

Encouragez les
produits fabriqués dans
la province de Québec.

Achetez les conserves, les
confitures, les sauces aux to-
mates, le sirop "Favorite",
tous les produits de la

Quebec Preserving Co. Ltd

LOUIS LÉTOURNEAU, président.